BnF Gallica

Dissertations sur les ouvrages de monsieur de La Motte . Premiere dissertation, ou Idée generale des ouvrages de cet [...]

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

BnF Gallica

. Dissertations sur les ouvrages de monsieur de La Motte . Premiere dissertation, ou Idée generale des ouvrages de cet auteur, tirée de la preface de ses reflexions sur la critique. Seconde dissertation, sur un auteur de poëtique posé par cet auteur ; et sur le discours de Diomede à Agamemnon, censuré par le même. 1715.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :
- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter
utilisation.commerciale@bnf.fr.

(4-)

DISSERTATIONS SUR LES OUVRAGES DE MONSIEUR DE LA MOTTE.

PREMIERE DISSERTATION,

Ou Idée generale des Ouvrages de cet Auteur, tirée de la Preface de ses Reflexions sur la Critique.

SECONDE DISSERTATION,

Sur un Principe de Poëtique posé par cet Auteur; & sur le Discours de Diomede à Agamemnon, censuré par le même.

A PARIS,
Chez LAURENT RONDET, ruë S. Jacques près la Fontaine Saint Severin, au Compas.

M. DCC. XV.

Avec Approbation & Privilege du Roy.

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

APPROBATION.

J'Ai lû par l'ordre de Monſeigneur le Chancelier, Ces deux *Diſſertations ſur les Ouvrages de M. De la Motte* : Et j'ai crû que quelque eſtimable que ſoit cet Academicien ; on pouvoit ſans ſe rendre coupable auprès de lui & de ſes amis, admettre à l'honneur de l'impreſſion les Ecrivains qui combattent ſes ſentimens ſur Homere. C'eſt pourquoi j'ai encore approuvé ces deux Pieces, ſans toutefois approuver ni déſapprouver l'Eſtampe ou les Vignettes, ſi l'Auteur s'aviſe d'en vouloir parer le frontiſpice de ſon Livre. Fait à Paris le 11. Septembre 1715.

COUTURE.

Avis du Libraire.

L'Approbation fait juger que M. Couture a conjecturé, que ces Diſſertations pouvoient être de M. Gaſcon. Mais on peut aſſurer le Public, que cet habile Cenſeur, n'a pas auſſi bien rencontré dans cette conjecture, qu'il a coûtume de le faire en toute autre occaſion. Il y a des perſonnes qui croient que ces deux Diſſertations ſont d'un des Mem-

bres de l'Academie Françoiſe : Il y en a d'autres qui eſtiment qu'elles viennent de plus loin. Quoiqu'il en ſoit, le Libraire n'en ſçait rien, n'on plus que l'Approbateur.

I. DISSERTATION.

OU

IDÉE
DES OUVRAGES
DE MONSIEUR
DE LA MOTTE.

IL faut souvent peu de chose pour faire connoître les caracteres. Une seule action, bien traitée dans un Poëme, donne l'idée parfaite d'un Heros. Si j'osois citer Homere, j'observerois que ce Poëte fait concevoir assez souvent tout le merite des personnes, par des épithétes qui n'en marquent qu'une partie. Enfin, c'est un vieil proverbe, qu'*à l'ongle, on connoît le Lyon.*

Sur ce principe, pour juger de M.

D. L. M. je me borne à une de ſes productions, à un diſcours qui n'a que douze pages. Il l'a prononcé dans l'Academie, en une occaſion ſolemnelle. Il l'a fait ſervir de Preface à ſes *Réflexions ſur la Critique*, où il répond à ſon illuſtre adverſaire, Madame Dacier. Il a eu toutes ces circonſtances devant les yeux, lorſqu'il l'a compoſé: Motifs puiſſans pour l'animer! Peut-on douter qu'il n'y ait ramaſſé toutes les forces de ſon eſprit, ſa juſteſſe, ſa préciſion? Peut-on croire que ces forces ſe ſoient, ou affoiblies, ou relachées en ſi peu de pages, d'un aſſez petit volume? Il n'y a point d'apparence. Encore moins paroît-il qu'il puiſſe, ou qu'il doive s'offenſer, ſi on juge de lui ſur cet échantillon. On a droit de préſumer qu'il l'a donné, ſinon comme ſon meilleur ouvrage, du moins comme celui où il y a le moins de fautes; & c'eſt le traiter favorablement, de vouloir croire que tout eſt bon dans ſes écrits, ſi celui-ci eſt tel qu'il faut, & ſi, ce que diſent ſes partiſans, eſt vrai: que *ce dernier Ouvrage a plû au-delà de ce qu'on peut dire.*

S'il trouve ſon compte dans ce parti

équitable qu'on lui fait, les Lecteurs, juges de la querelle, y trouveront auſſi ſe leur : on n'abuſera point de leur patience ; une demi-heure d'attention ſuffit, pour voir ſi effectivement on leur donne, en ſi peu de temps, un vrai moïen de juger de cet Auteur.

Que nous dit M. De la Motte dans ce diſcours, & comment nous prépare-t-il à entendre ſa réponſe ?

Il y a, dit-il, deux ſortes de Public, « qui s'intereſſent aux diſputes des « gens de Lettres. «

Rare effort ! s'écrieroit peut-être quelqu'un ſur ce début ; Rare effort d'un genie ſans pareil, qu'une pareille diſtinction, qui dès l'entrée d'un Ouvrage heurte la raiſon ! Pour moi, ſans exclamation, je me contente d'obſerver qu'il n'y a qu'un Public ; juge de tous les Auteurs, reſpectable à tous, de telle ſorte qu'il n'eſt permis à perſonne de l'offenſer, ni de le mépriſer. J'aimerois autant dire qu'il y a deux Parlemens à Paris, que de dire qu'il y a deux Publics ; la diverſité d'opinions ne multiplie pas plus l'un que l'autre. On trompe quelquefois ce Public, ou on le ſurprend ; mais pour un temps :

& tôt ou tard il il rend juſtice. Il n'y a point de diſtinction capable d'excuſer une inſulte qu'on fait à ce Public. Voïons pourtant ce que M. De la Motte nous dit à la faveur de ſa nouvelle diſtinction, qui n'eſt pas certainement le premier trait de mépris qu'il ait hazardé contre le Public.

» Le premier Public, dit-il, ne cherche dans ces diſputes que le plaiſir » malin de voir les Auteurs ſe dégrader » les uns les autres; s'attaquer & ſe dé- » fendre par des railleries ingenieuſes, » & relever avec un mépris réciproque » juſques aux moindres défauts.

Il y a bien des réflexions à faire ſur ces paroles. Les dernieres ſont ſuſceptibles d'un bon ſens. Car s'il y a beaucoup de belles & de bonne choſes dans un Livre, il eſt certain que quelques fautes échappées à la foibleſſe humaine, ou à l'attention de l'Auteur, ne doivent pas nous offenſer, ni nous être un pretexte pour décrier, ou pour mépriſer un Ecrivain de merite, quoiqu'on puiſſe ne pas diſſimuler ſes fautes, & qu'il ne ſoit pas même à propos de les taire. Mais que veut M. De la Motte dans ce peu de lignes? Et ce

qu'il veut, eſt-il raiſonnable ? Examinons.

D'une part, il eſt ſans difficulté qu'il veut blâmer & *le Public, qui prend plaiſir à voir les Auteurs ſe dégrader les uns les autres*, & *les Auteurs qui ſe dégradent ainſi* ; qu'il veut blâmer & *le Public qui prend plaiſir aux railleries ingenieuſes*, & *les Auteurs qui lui procurent ce plaiſir*.

Mais d'un autre côté, qui ſe ſeroit attendu qu'un Auteur poli ſe fît un principe de banir des diſputes *les railleries ingenieuſes* ? ou qu'un homme qui, depuis longues années, n'écrit que *pour dégrader Pindare*, *Homere*, *le P. Le Boſſu*, & d'autres Auteurs ſemblables, Anciens & Modernes, poſât pour principe qu'*un Auteur ne doit point travailler à en dégrader un autre* ? Car, pour ne pas parler ici de tous, n'eſt-ce pas dégrader le R. P. le Boſſu, d'avancer que *ſon Ouvrage*, « ſi bien fondé en principes, en raiſonnemens, en autoritez, en exemples, *eſt le meilleur Ouvrage que le préjugé ait produit?* Comment dois-je qualifier cette réponſe, jettée en l'air contre des raiſons qu'on n'eſt point en état de dé-

truire, & quel principe l'a-t-il produite ? Eſt-ce quelque préjugé ? Eſt-ce quelque choſe de pis ?

Il dira ſans doute, que ce ſont-là des Auteurs morts, dont on peut faire *l'anatomie*. (C'eſt l'expreſſion dont il ſe ſert, & l'image qu'il donne des critiques un peu fortes.) Mais il devroit avoir fait reflexion, que ſi on ne fait point d'anatomie ſur les vivans, on ne doit point auſſi inquiéter les cendres des morts. Ces deux penſées ſont ſuſceptibles d'une ſuite de reflexions que le Lecteur ſupplera, je crois, de lui-même ; je ne veux point m'y arrêter : Elles ont auſſi, toutes deux, certaines bornes ; & pour montrer que je n'étend pas la mienne trop loin, je n'accuſerois pas M. De la Motte, d'avoir inquiété les cendres du P. Le Boſſu, ſi effectivement il en eût fait l'anatomie, pour répondre à ſes raiſons : mais, ſelon moi, il les inquiete, lorſque d'un ſouffle, tel que le ſien ; c'eſt-à-dire, par un mot jetté en l'air, il prétend renverſer la gloire dont joüit ce Religieux également ſage & habile.

Sans m'arrêter à tout cela, voici à quoy je fais attention. On a dit d'un

a Page 36.

homme qui crioit fort contre des deſordres auxquels il ſe livroit lui-même, [a] *qu'il etoit éloquent contre ſes propres défauts.* On a remarqué, en même temps, que rien n'eſt plus riſible que ce caractere; & quelquefois, que rien n'eſt plus inſupportable. La ſcéne des deux Poëtes dans la Comedie des Femmes Sçavantes, montre combien il eſt riſible: & les exemples que [b] Juvenal en preſente, font ſentir combien il eſt inſupportable. *Qui ne s'impatienteroit*, dit-il, *ſi l'on voïoit Claudius ſe plaindre des adulteres, ou Catilina des conſpirations? Qui pourroit ſouffrir que les Grecques ſe plaigniſſent des ſeditions?* Cela poſé écoutons M. De la Motte.

C'eſt, dit-il, un ſpectacle agréable « pour l'amour propre dès uns, que l'a- « viliſſement des autres: cet amour « propre ſemble recueillir en partie l'é- « clat dont on les dépouille: & com- « me l'envie des honneurs & des ri- « cheſſes, fait qu'on ſe réjouit quelque- « fois de la chutte des Grands, quel- « que éloigné qu'on ſoit de leur ſuccé- «

[a] In ſua vitia diſertus.

[b] Sat. 2.

» der ; l'envie de l'eſtime des hommes
» fait auſſi qu'on aime à voir les Au-
» teurs eſtimez déchoir d'une réputa-
» tion qui incommode juſqu'à ceux
» qui ſont le moins à portée d'y pré-
» tendre.

Les paroles que nous venons de voir, ſont un principe general, dans lequel M. De la Motte croit dire merveille, & il ſe trompe. Car quelle eſt l'application de ce principe dans la matiere preſente ? Ou il n'en a aucune, ou il faut concevoir que M. De la Motte ſe met lui-même du nombre *de ces Auteurs eſtimez, qu'on aime fort à voir tomber* : il faut concevoir en même temps, qu'il croit auſſi que *c'eſt ſa reputation qui incommode juſqu'à ceux qui ſont le moins à portée d'y prétendre.* Or qui peut ne pas ſentir combien ces deux idées, qu'en effet il paroît avoir de lui-même, ſont capables de déplaire ?

Certainement, comme c'eſt-lui qui diſtingue *deux ſortes de Public*, l'un juſte, & qui lui eſt favorable ; l'autre malin, & qui lui eſt contraire ; que fait-il par ſon principe dont nous parlons ? Le voici ce qu'il fait. Il s'adreſſe

à ce Public prétendu qui l'approuve, & lui dit : *Vous le voyez, Messieurs : tout le monde n'est pas pour moi comme vous. Il y a des gens malins, dont l'amour propre se fait un agréable spectacle de mon avilissement. Ce monde malin s'imagine recueillir l'éclat dont mes adversaires me dépoüillent. L'envie de l'estime des hommes fait aussi que ce monde malin aîme fort à me voir tomber de ma réputation ; cette réputation que je me suis acquise par vos suffrages, & qui incommode jusqu'à ceux qui sont le moins à portée de faire aussi bien que moi.*

Tel est, sinon en propres termes, du moins au fonds, le langage de M. De la Motte. Il contient un *aveu* de la situation où il se trouve, autre qu'il ne la souhaiteroit ; il contient aussi sa *plainte* sur cela. Le tout est renfermé dans son principe. Je demande donc, lequel des deux est le plus judicieux dans sa bouche : lequel des deux en même temps a le plus de grace ? Est-ce *l'aveu* ? Est-ce *la plainte* ? Pour moi, & l'aveu & la plainte me paroissent également pitoïables.

Ce n'est pas tout. Car le Public étant

diviſé en deux eſpeces, ſelon M. De la Motte, & lui-même faiſant partie du Public, dáns quelle eſpece faut-il le ranger ? Ne ſeroit-ce pas dans celle dont il ſe plaint ?

Rappellons-en les caracteres tels que lui-même les a tracez ; & voions enfin, ſi en les décriant, il ne s'eſt point décrié lui-même, enſorte *qu'il ſe montre éloquent contre ſes propres défauts.*

N'eſt-ce pas lui en effet, *dont l'amour propre ſe fait un ſpectacle agréable de l'avilissement d'Homere?* N'eſt-ce pas lui, *qui s'imagine recueillir*, non ſeulement *en partie*, mais en entier, par le moïende ſon Iliade, l'*éclat* de celle d'Homere ? N'eſt-ce pas lui qui eſt *aſſez éloigné de ſucceder à ce grand Poëte?* N'eſt-ce pas lui, du moins, *qui aime à voir cet Auteur ſi eſtimé déchoir de ſa reputation?* N'eſt-ce pas lui à qui il paroît que *la reputation* de la veritable Iliade, *incommode fort* l'Iliade Françoiſe, ou pour mieux dire, cet averton, qui eſt de tous les Poëmes, le moins à portée de prétendre à la reputation d'Homere? Il me paroît qu'on ne peut nier que tous ces caracteres ne lui conviennent.

Quelle idée devons-nous donc avoir

d'un Ecrivain, qui d'un côté pose des regles bizares, & qui de l'autre côté s'en dispense ? *Ne me dégradez pas*, dit-il ; *ne m'attaquez pas par des railleries ingenieuses ; ne relevez pas avec mépris jusqu'à mes moindres défauts.* Mais vous, lui dit-on, que faites-vous ? *Moy*, peut-il répondre, *je travaille à dégrader Homere, Longin, Plutarque, Denys d'Halicarnasse. Je fais des railleries de ces Auteurs & de ceux qui les respectent ; du moins je prend part à celles qu'on en fait dans des vers infortunez qui courent les ruës. Je releve les défauts prétendus de ces Auteurs avec un mépris très-réel & très-facile à démontrer, quoique je ne veuille pas en convenir.* On peut lui dire, sans doute, que c'est-là avoir deux poids & deux mesures, démentir ses propres principes, donner des armes contre soi, ne point songer à ce qu'on fait. *N'importe*, dira-t-il, *Quand les autres font ce que je fais, j'appelle cela esprit d'envie ou de malignité ; quand je fais ce que les autres font, j'appelle cela conduite d'un esprit judicieux & raisonnable.* Telle est au fond la pensée de M. De la Motte.

Mais on peut lui ſoûtenir que de *railler* un Ouvrage moderne, ou de le *réfuter*, ce n'eſt pas le *dégrader*. Car ſi cet Ouvrage eſt bon, il ſe ſoutient malgré qu'on en ait ; & toutes les difficultez qu'on lui oppoſe, ſont le feu de la fournaiſe, qui doit l'éprouver ou l'épurer. Que s'il eſt mauvais, il a beau avoir des partiſans, il tombe tôt ou tard ; ſans que rien puiſſe le garentir de ſa diſgrace.

A l'égard des ouvrages qui ont paſſé par cette épreuve, & qui ont en même temps deux qualitez, celle d'être anciens, & celle d'avoir eu l'approbation des plus grands hommes dans tous les temps, on peut leur appliquer ce que dit, dans Tite-Live, Sempronius Gracchus, en faveur de Scipion l'Africain, lorſqu'on vouloit lui faire ſon procès. *Quoi donc* (dit ce genereux ennemi, car il étoit l'ennemi de Scipion) [a] *Quoi donc, les perſonnes illuſ-*

[a] Nullis ne ſuis meritis, nullis veſtris honoribus, unquam in arcem tutam & velut ſanctam Clari Viri pervenient, ubi ſi non venerabliis, inviolata ſaltem eorum ſenectus confidat ? *Tit. Liv. T. 3. l. 38. c. 53.*

tres,

tres, qui ont ſervi la République, ne ſeront jamais à l'abris des inſultes! & ni leurs belles actions, ni les titres dont on les a honorez, ne les mettront point à couvert, & ne leur procureront point un aſyle, où il puiſſent, ſinon être reſpectez de tous, comme ils le meritent: du moins, vieillir & mourir en paix de la part de leurs envieux ou de ceux qui ne les admirent pas?

Voilà les ſentimens qu'il faut avoir pour des Auteurs comme Homere, ſur le modele deſquels ſe ſont formez depuis tant de ſiécles, les Platons, les Démoſthenes, les Horaces, les Virgiles, les Cicerons. On a droit, en loüant de tels Auteurs, d'excepter leurs fautes parmi les choſes qu'on y loüe; mais on n'a pas droit de blâmer ces grands perſonnages, en ſe contentant de mettre quelque exception dans ce qu'on blâme. Ces deux manieres de juger des Anciens, ſont bien differentes. La premiere a toûjours été celle des gens ſages; la ſeconde eſt celle des perſonnes plus inconſiderées. Elles imitent ce Campagnard du feſtin de Boileau, lorſqu'il dit:

A mon gré, le Corneille oſt joli quelquefois.

On peut ici obſerver que j'établis des principes auſſi bien que M. De la Motte, qui quoique differens des ſiens, paroîtront peut-être meilleurs. Je puis me tromper ; mais le Lecteur en jugera & par eux-même & par la ſuite.

» L'autre eſpece, dit-il, de Public, » qui par ſon petit nombre en merite à » peine le nom, ne cherche dans les » conteſtations litteraires que l'éclair- » ciſſement de la verité.

Arretons-nous un moment ſur cet endroit.

Il s'y agit du ſecond Public, favorable à M. De la Motte, car le premier à la malignité & l'injuſtice de n'être pas pour lui. C'eſt donc ici ce Public qui fait la reſſource de cet Auteur dans ſa diſgrace, & dans la juſte douleur qu'il ſent de n'avoir pas tous les ſuffrages. Ce doit être par conſequent un charme, de voir les ménagemens qu'il garde avec ce Public, ſon juge, ſon défenſeur, ſon bouclier : Que lui dit-il, d'abord &

de gracieux & & de ſenſé ? *A peine*, dit-il, *merite-t-il le nom de Public.* O penſée merveilleuſe ! ô raiſon ſouveraine qui conduit toûjours M. De la Motte ! ô juſte préciſion dont il croit avoir l'art ! Cet Auteur ſe preſente devant un grand Tribunal, pour y plaider ſa cauſe : il dit, en face à ſes juges, *qu'ils n'ont la plûpart que la malignité ou l'envie dans le cœur* ; il dit aux autres, *qu'ils ſont en ſi petit nombre, qu'ils meritent à peine le nom de juges !* Jamais Avocat défendit-il ainſi ſa cauſe ? Car c'eſt *le vrai Public* qui eſt le vrai *juge des Auteurs* ; les particuliers diſent bien leurs ſentimens, mais ils ne décident rien ; & *ce qui à peine merite le nom de Public, à peine auſſi merite-t-il le nom de juge.*

Avoüons donc, que ſi M. De la Motte penſe ſouvent, comme un vient de voir, il a, ſans difficulté, droit de ſe plaindre, qu'on releve avec mépris juſqu'à ſes moindres défauts, ou qu'on l'attaque par d'ingenieuſes railleries ; car ſeurement, ni un tel mépris, ni de telles railleries, ne ſont ce que demande, ou ce que merite une telle penſée. Revoïons-là, puiſqu'elle

eſt ſi bonne. *Le Public*, dit-il, *qui m'applaudit, ou pour qui j'écris merite à peine le nom de Public.* Qu'eſt-ce dire autre choſe, ſinon, *le Public eſt contre moi; & je n'ai pour moi que quelques particuliers, qui ſont en ſi petit nombre qu'ils ne meritent point proprement le nom de Public?*

Vive le jugement & la raiſon, quand ils conduiſent une bonne tête! Elle ne prononce que des oracles.

Cependant M. De la Motte, au milieu de ſes deux Publics, pouvoit juger de ſon ſort par celui du Cid, le prenant en ſens contraire: Le Cid joüit d'une victoire inconteſtable. Par quelle raiſon? C'eſt que cette piece aïant eu contre ſoi un grand Miniſtre, aïant eu contre ſoi tout le Corps de l'Academie, a eu pour ſoi le Public. M. De la Motte au contraire à ce Public contre lui, comme on le voit par ſes paroles: & il n'a pour lui, ni un Cardinal de Richelieu, ni le Corps de l'Academie; ſes partiſans ne ſont point d'une ſi grande autorité. Sa défaite eſt donc du moins auſſi certaine, que la victoire du Cid; rien ne montre mieux la ſuperiorité du Public que cet exem-

ple. Ajoûtons que ſi M. De la Motte avoit avoüé ſa défaite de bonne grace, on auroit pû appeller ſon aveu *grandeur d'ame*, Cet aveu lui échappe ſans qu'il y penſe ; il eſt dans ſes propres paroles, & il ne le voit point : Comment faut-il donc l'appeller ? Je le ſçai bien : mais je ne veux pas le dire. Pourſuivons.

Ce Public (qui n'eſt pourtant pas le Public, ou qui, comme dit Monſieur De la Motte, *en merite à peine le nom*) eſt favorable à cet Auteur. Quel eſt le goût de ce Public prétendu : Nôtre Auteur nous l'apprend.

Son goût eſt, dit-il, de ne cher-« cher dans les conteſtations litterai-« res, que l'éclairciſſement de la ve-« rité ?

M. De la Motte entend-il la force des termes ? Depuis quand le bon goût *ne cherche-t-il dans une conteſtation litteraire, que l'éclairciſſement de la verite ?* Et où peut-on mieux emploïer l'enjoûment, les graces, l'élégance, la force même & la dignité, ſi la matiere le requiert, que *dans une conteſtation litteraire* ?

» Ce Public, continuë-t-il (& je
» prie qu'on peſe ſes termes) Ce
» Public eſt bien aiſe de voir s'élever
» ſur les mêmes matieres des ſenti-
» mens differents ; parce qu'alors les
» Auteurs intereſſez à défendre leur
» opinion, raſſemble avec tout l'art
» dont ils ſont capables, les diver-
» ſes raiſons qui les appuïent ; les
» expoſent dans leur plus grand jour
» découvrent & font ſentir le foible
» de leurs adverſaires : & qu'enfin
» par ces diſcuſions exactes, ils met-
» tent le Lecteur en état de juger ſain-
» nement des choſes.

Encore un coup, M. De la Motte entend-il la force des termes ? Qu'il ait donc la bonté de nous expliquer ce que c'eſt *que raſſembler toutes ſes raiſons avec tout l'art, dont on eſt capable* ? Cet *art*, ne dit-il, que *l'éclairciſſement de la verité* ? Cet *art*, dit-il, des diſcours dépoüillez de tous ornemens ? *Oüi*, répondra M. De la Motte, *des diſcours dépoüillez de tous ornemens étrangers à la cauſe*. Un peu de patience : nous allons voir s'il ſçait ce que c'eſt que *des ornemens étrangers*. Je lui demande aupa-

ſavant, ce que c'eſt qu'*expoſer ſes raiſons dans leur plus grand jour, & découvrir ou faire ſentir le foible de ſes adverſaires* ? Ou, ce que c'eſt en un mot que *ce foible* ? Ne ſont-ce pas quelquefois de faux principes, de mauvaiſes conſequences, des contradictions, des follies, des extravagances, des prétentions bizarres, témerité, aveuglement, air hautain, ton déciſif ? ſans doute. Or quel eſt le moïen de découvrir, de faire ſentir *ce foible* ? Où il nous le dira dans un moment, ou nous le dirons pour lui.

Car M. De la Motte, pour achever de nous dire le goût de ſon prétendu Public, s'explique en ces termes:

Ce ne ſont point, dit-il, les tours « ingenieux, ni le ſel picquant de l'I- « ronie qui charment ces ſortes de Lec- « teurs. Ils ne font attention qu'à la « ſolidité des raiſonnemens : Ils les « peſent à part, & dépouillez de tous « les ornemens étrangers à la cauſe ; « & contents d'avoir évité l'erreur, « ils ne connoiſſent point la joie mali- « gne d'en voir convaincre les autres. « C'eſt ainſi que ſe développent les peu-

ſées de M. De la Motte.

Mais puiſqu'il ne peut ſouffrir, ni qu'on releve ſes petites fautes avec mépris, ni qu'on l'attaque par des railleries ingenieuſes ; qu'il ſouffre du moins qu'on lui demande encore une fois, ce qu'il appelle *raſſembler toutes ſes raiſons avec tout l'art dont on eſt capable* : s'il exclut de cet *art* le *ſel piquant de l'Ironie & les tours ingenieux* ? Qu'il nous diſe encore, quel autre moien convient mieux que le *ſel picquant de l'Ironie*, lorſqu'il faut *faire ſentir le foible de l'adverſaire*, & que ce foible conſiſte, comme je l'ai dit, en principes de fantaiſie, en mauvaiſes conſéquences, en bévûës, en extravagances, & avec cela, en des airs de maître, & en des tons déciſifs ?

Certes ſon idée eſt réjoüiſſante ! *Ces ſortes de Lecteurs*, dit-il, *ne ſont pas charmez des tours ingenieux, ni du ſel picquant de l'Ironie.* Et de quoi donc ſont-ils charmez : ou quel ornement peut venir plus naturellement que l'*Ironie*, dans un diſcours, où il s'agit de montrer les ſottiſes des Auteurs ? Il dit, que *ſon Public n'aime*

point

point ces ornemens. Quoiqu'il en diſe, on ne le croira point ſur ſa parole ; & on a meilleure opinion que lui de ce Public, dont il croit avoir la protection. On croit que ce Public ne haït point *les tours ingenieux*, qui comprennent *le ſel picquant de l'Ironie.* Ce Public enfin doit s'offenſer de l'Idée que M. De la Motte nous en donne.

Qui ne riroit de voir qu'un Auteur aime *les Lecteurs qui font attention à la ſolidité des raiſonnemens*, tandis qu'il eſt viſible qu'il ne fait lui-même aucune attention ni à ſes raiſonnemens, ni à ſes idées, ni à la foibleſſe de ſes propoſitions? Pourquoi ne prouve-t-il pas qu'*il faut bannir la raillerie des diſputes?* Comme il ſe contente de le dire ſans le prouver, on pourroit ſe contenter de le nier, ſans lui prouver le contraire : mais on le prouve. En effet, quel eſt le temps & le lieu de faire uſage de ſon eſprit, ſinon dans les matieres d'eſprit? Quel eſt l'objet des railleries, ſinon les ſottiſes des hommes? Je conviens qu'Heraclite en pleuroit ; mais Démocrite avoit bonne grace

d'en tire : Or, où ſe fait-il plus de ſottiſes ; où s'en dit-il plus, que dans les diſputes litteraires; ſur tout, quand l'un des deux partis veut ſe ſingulariſer, & donne dans l'extraordinaire? C'eſt donc à tort que nôtre Auteur veut en exclure *les tours ingenieux*; c'eſt à tort qu'il en exclut le *ſel picquant de l'Ironie.* Il faut pour cela être un ennemi declaré des Graces, & reſſembler au Renard qui conſeilloit aux autres de couper leurs queuës, parce qu'on lui avoit coupé la ſienne.

M. De la Motte fait plus, il veut *exclure la joie de voir convaincre un homme d'erreur*; il traite cette joie *de maligne*, & croit qu'il rend la choſe mauvaiſe en lui donnant une épithéte odieuſe : mais qui le fait parler de la ſorte? N'eſt-ce point quelque *malignité* naturelle, laquelle empoiſonne les choſes les plus innocentes? Car, dès qu'il y a des Auteurs préſomptueux & ignorans, on doit *être bien-aiſe de les voir convaincre d'erreur*, puiſque rien ne peut les guerir de leur orgueil, que l'humiliation. Il faut donc être *malin*, pour traiter cette joie de *maligne*, ou du moins, il faut n'y pas

penſer. La conviction dont nous parlons ici, eſt le triomphe de la verité : il eſt juſte de ſe réjoüir de ce triomphe, comme un bon Citoyen ſe réjoüit des victoires de la Patrie.

A conſiderer ce que nous avons vû juſqu'ici touchant la diſtinction des deux Publics, touchant l'idée que nôtre Auteur nous a fourni de chaque eſpece, ne peut-on pas préſumer qu'un homme qui ſe tire ſi mal d'affaires, en faiſant la peinture de la choſe du monde la plus commune, réuſſira mieux à faire connoître des choſes qui demandent une étude extraordinaire, tels que ſont les principes de la Poëtique ou de l'éloquence ? Ne ſent-on pas qu'il a les qualitez requiſes pour bien concevoir les grandes regles de ces deux arts, & pour en raiſonner ? En un mot, ne voit-on pas qu'il eſt en état de bien juger des Anciens & des Modernes ? Mais il faut achever.

A ces deux ſortes de Publics, dit-il, répondent deux genres d'Auteurs ; la plûpart ne ſe propoſent que le frivole honneur de vaincre à quelque prix que ce ſoit .... Ils paient

» de ſubtilitez, de hauteurs & d'inju-
» res mêmes quand ils ne ſçauroient
» païer de raiſons plûtôt que de ne pas
» triompher, ils ſe forgent des chi-
» meres, & les attaquent. Ils impu-
» tent à l'adverſaire ce qu'il n'a pas
» dit; s'obſtinant à donner à toutes
» ſes propoſitions des ſens détachez,
» ſans vouloir, ou peut-être, ſans
» pouvoir comprendre qu'elles ſe mo-
» difient les unes les autres & qu'il en
» réſulte un ſens general qui fait pré-
» ciſément la queſtion. Quelquefois
» pour derniere reſſource, ne pouvant
» décréditer les raiſons, ils eſſaïent
» de décréditer l'Auteur qui les alle-
» gue, en lui reprochant d'autres
» fautes indifferentes au fait preſent:
» ce qui n'eſt à parler juſte, que ſe
» vanger lâchement de ſon propre
» tort.

M. De la Motte n'eſt ni aſſez heureux, ni aſſez concis dans cette peinture. Il n'y eſt point aſſez concis, parce qu'elle eſt trop longue de plus de moitié, quoique j'en aïe beaucoup retranché à l'endroit où j'ai mis trois . . . Il devoit ſe contenter de dire, que *la premiere eſpece*

d'Auteurs, répond à la premiere ſorte de Public; qu'*elle veut dégrader l'adverſaire*; qu'*elle aime les railleries fines*; qu'*elle releve avec mépris les moindres fautes*; qu'*elle emploïe les tours ingenieux, le ſel picquant de l'Ironie, les autres ornemens propres à faire ſentir le foible de ſes adverſaires.* Il a dû declarer enſuite, *que ces Auteurs ne lui plaiſent pas.* Il y auroit eu par ce moïen plus de préciſion dans ſes idées, & plus de briéveté dans ſon expreſſion. D'où vient qu'il n'a pas pris ce chemin ? De deux choſes l'une : ou il n'a pas compris que c'étoit celui qu'il devoit prendre ; ou il a ſenti le ridicule qu'il alloit ſe donner, s'il développoit naturellement ſon principe : il a voulu ſe cacher ce ridicule, & le dérober aux Lecteurs, mais il n'y a pas réüſſi. En vain il veut les écarter du droit chemin ; ceux qui ſont attentifs y reviennent.

On voit donc que lui-même *n'a pas compris le ſens general de ſes principes bizarres* ; & pour rappeller ici une partie de ſes phraſes que je n'ai pas rapportées, on voit *qu'il a mis toute la ſagacité de ſon eſprit à ima-*

giner des détours pour échapper à la verité qui le preſſe, & qu'*il fait armes de tout pour ſe défendre.* On voit que ſes principes ne ſignifient rien, ſinon, qu'il demande qu'on lui faſſe quartier ſu ſes illuſions, tandis qu'il ſe donne pour un homme qui défend la bonne cauſe : voilà en quoi il eſt malheureux.

Il l'eſt encore en ce qu'il y a d'autres traits de cette peinture qui retombent ſur lui. *C'eſt lui*, en effet, *qui veut par cette peinture même décrediter ſes adverſaires, parce qu'il ne peut décrediter leurs raiſons*, c'eſt lui *qui veut faire voir du mal dans les meilleures choſes, dans les tours ingenieux, dans les railleries fines, dans l'Ironie ; parce que tout cela l'incommode* : Il ne voit pas que ſi ſes adverſaires étoient tels qu'il les repreſente dans cette peinture, ce ſeroient eux qui meriteroient d'être *raillés ſinement, d'être réfutés avec des tours ingenieux.* Et puiſqu'en l'état où il ſe trouve, il demande qu'on n'emploïe point ces moïens contre lui, que marque-t-il, ſinon que le ridicule eſt dans ſa cauſe, & qu'il eſt déconcerté ? Mais com-

me nous avons vû l'idée qu'il donne de la premiere eſpece d'Auteurs, il eſt à propos de voir auſſi celle qu'il donne de la ſeconde ; & c'eſt par là que nous finirons cette Analyſe, comme c'eſt à peu près par là qu'il finit le diſcours en queſtion.

Il dit que les Auteurs de cette « ſeconde eſpece, n'ont en vûë que « d'entendre & faire entendre raiſon ; « le vrai, continuë-t-il, leur eſt auſ- » ſi bon de la main des autres, que « de la leur ; ils étudient dans ce « qu'on leur oppoſe, ce qu'il peut y « avoir de raiſonnable, auſſi contents « quelquefois en avouant qu'ils ſe ſont « trompez, que le peuvent être ceux « qui les reduiſent à en convenir. «

On croiroit que M. De la Motte avance ici quelque choſe de bon, parce qu'en effet ce qu'il dit, eſt raiſonnable, *à le prendre dans un ſens détaché*, ce qu'il ne veut pas qu'on faſſe : mais *à modifier*, comme il le demande, l'idée qu'il donne de ces Auteurs, par celle du Public, pour qui ils écrivent, on connoît que *ces Auteurs ſi raiſonnables n'ont pas beaucoup de raiſon.*

En effet, on voit que cette eſpece d'Auteurs *traite ſes raiſons avec tout l'art dont elle eſt capable*, & neanmoins *ſans aucun tour ingenieux*; on voit qu'*elle travaille à faire ſentir le foible de ſes adverſaires, en gardant un très-grand ſerieux, quoique ce foible conſiſte en des choſes très-ridicules*; on voit qu'*elle s'abſtient d'uſer des railleries fines aux endroits où ces ornemens conviennent le mieux*, les réſervant apparemment pour les endroits où ils ne conviendront pas. En un mot, on voit une eſpece d'Auteurs *qui veut traiter ſans eſprit les matieres d'eſprit*, & qui *ne veut point ſentir la joie* du triomphe de la verité, parce que M. De la Motte traite cette joie *de malignité*. Et voilà les Auteurs qu'il propoſe pour modeles à la jeuneſſe d'aujourd'hui, pour en faire, parmi les ſçavans, un *peuple nouveau délivré des erreurs anciennes, & formé ſur le goût moderne*, dont il lui donne l'exemple.

Voilà encore pourquoi ce guide admirable tant pour la poëſie, que pour l'éloquence, *a ſe laiſſant conduire*

a Page 10.

à ſa matiere, a trouvé que Madame Dacier lui donnoit lieu à des Réflexions judicieuſes, ce ſont ſes termes : Voilà pourquoi *il tâche d'en faire le fonds de ſa réponſe, & de ſemer par tout des principes de raiſonnemens, dont les endroits qu'il a à refuter ne ſeront que l'application.*

Quelles manieres de s'exprimer ! Il a voulu dire, que *ce qu'il alléguera contre les erreurs ou contre les endroits qu'il a à refuter, ſera l'application de ſes principes* ; & il dit, *que ce ſont ces endroits ou ces erreurs qui en ſeront l'application.* N'importe : paſſons lui ces petites fautes, ſans les relever avec mépris : heureux, s'il n'en faiſoit point d'autres !

Telle eſt l'idée qu'il faut ſe faire de M. De la Motte ; elle eſt tirée d'un de ſes plus petits ouvrages, parce qu'il n'eſt pas poſſible de le ſuivre par tout. Cet Ouvrage eſt la Preface qu'il a miſe à la tête de ſes Reflexions qu'il traite de *judicieuſes.* On peut croire ſur ſa parole qu'elles le ſont ; puiſque la Preface même en eſt un échantillon. Elle contient, comme on a vû, de *beaux principes de*

raiſonnemens, de *belles applications de ces principes*, un *bon ſens merveilleux dans les propoſitions particulieres*, un *ſens general encore meilleur qui reſulte de toutes enſemble, quand on les modifie l'une par l'autre.*

Les défauts qu'on a obſervez dans cette Préface, ſe trouvent très-fréquemment dans ſes Odes; dans ſon Diſcours ſur ce genre de Poëme; dans celui qu'il a fait ſur l'Epopée, & qu'il oſe donner comme une eſpece d'Art Poëtique, tandis qu'il y renverſe les premiers principes fondez ſur la nature de cet art. Ils ſe trouvent ces mêmes défauts, dans toute la ſuite de ſes Reflexions; dans le Diſcours qu'il prononça à l'Academie, le jour de la diſtribution des Prix en 1714. Enfin ils ſe trouvent dans tous ſes Ouvrages; ſi on les mettoit dans le creuſet, comme on y a mis ſa petite Préface, on verroit ce que vaut ce grand Auteur.

Mais ce qu'on a fait ſur ce petit morceau, ſuffit pour le faire connoître. Un Auteur capable d'une pareille production, n'en peut gueres enfanter de meilleures. Elle montre

combien M. De la Motte à bonne grace de dire [a] qu'*il ne travaille que pour les jeunes gens, pour les sauver du préjugé dangereux où les jette une admiration d'Homere*, qu'il traite *d'admiration aveugle*, & en même temps *pour purger leur éducation de la contradiction qui y regne* ; enfin *pour leur donner du beau, des idées fixes & uniformes, sur lesquelles ils puissent regler également leur estime & leur travail.* Nous avons eu lieu sans doute, d'observer que cet Auteur *à l'idée du beau*, & que *ses idées sont bien fixes & uniformes.* Les jeunes gens n'ont donc qu'à le prendre pour leur modele ; & l'on vera quelle sera cette generation nouvelle, dont le monde doit se peupler, comme il l'espere, si on continuë à prendre son goût & ses manieres dans les productions, dont il enrichit le Public.

[a] Page 65. & 66.

Fin de la Premiere Dissertation.

II. DISSERTATION.

SUR UN

PRINCIPE DE POETIQUE

Posé par M. De la Motte ;

ET SUR LE

DISCOURS DE DIOMEDE A AGAMEMNON,

Censuré par le même.

IL est de l'ordre quand on veut finir un Procès, d'appeller, si l'on peut, son adversaire, devant un juge qu'il reconnoisse, dont il ne puisse décliner la Jurisdiction, & dont le jugement soit sans appel. Je ne trouve pour M. De la Motte, autre juge

qui ait ces caracteres, que lui-même : C'eſt à lui que je demande une déciſion ſur ſa diſpute, touchant Homere.

Devant qui pourrois-je plûtôt me pourvoir ? M'adreſſerois-je aux ſçavans *a* ? Il les regarde comme ſes parties ; & afin qu'on n'en doute point, il prend contre eux l'ignorance ſous ſa protection ; il en fait l'apologie. M'adreſſerois-je au Public ? *b* Il le recuſe, après avoir paru s'y ſoûmettre : Et s'il lui marque de la déférence, c'eſt une déference de compliment, qui ne l'empêche ni de lui inſulter, ni même, autant qu'il eſt en lui, d'aneantir ſon tribunal. Enfin m'adreſſerois-je à quelque particulier ? Mais fût-ce un autre M. de Fenelon, habile de même en cette matiere, ami de l'Auteur ; l'Auteur en uſeroit avec ce juge, comme il a

a Diſc. ſur Hom. p, 171. & 2. part. des Refl. p. 139. 140. 141 142.

b Sur cela on peut voir la premiere Diſſert. & bien peſer ce que dit M. D. E. M. 2. part. de ſes Refl. p. 43. 44. &c.

fait avec ce Prélat. Il lui feroit bien des civilitez, mais [a] il ne ſe rendroit point à ſon jugement : Il le chicanneroit même ſur le ſens de ſon arrêt : Il embroüilleroit la déciſion ſous d'autres termes, & preſenteroit hardiment à tout le Public ſa condamnation formelle, pour ſa juſtification.

Je n'avance rien dont je n'aïe deſſein de donner de bonnes preuves; c'eſt pourquoi il n'y a qu'un parti à prendre, qui eſt d'appeller M. De la Motte, devant M. De la Motte, & de lui demander ſon jugement.

Cet Auteur tout renfermé en lui-même, hors du reſſort de toute autre juriſdiction, y dreſſe un tribunal à ſa raiſon propre. Cette raiſon ſortie de la premiere enfance du monde, dans laquelle nous croupiſſons encore tous tant que nous ſommes de vieux Sçavans; appelle à ſoi les jeunes gens pour leur deſſiller les yeux, pour leur faire connoître cette vieille enfance, pour les en tirer. Dé-

[a] Ceci paroît par la lecture attentive des Lettres de M. de Cambray & de M. De la Motte. I. part. des Reflex.

positaire de toutes les lumieres d'un ſiecle auſſi éclairé que le nôtre, elle leur en fait la diſtribution, les affranchit du joug des autoritez, leur fait trouver toutes choſes dans leur propre fond, les éleve au-deſſus des préjugez, les rend maîtres de leurs jugemens, reforme leur goût, leur montre le beau, leur en fourni des idées fixes; & par tant de moïens, elle travaille à en faire des Ecrivains parfaits, ou pour mieux dire, à en faire des hommes; puiſqu'on n'eſt point homme, qu'on ne ſoit hors de tutele, & qu'on ne joüiſſe de ſa liberté.

Ces avantages ſont trop grands, pour qu'on n'ait pas envie de les poſſeder. Adreſſons-nous tout au plûtôt à ſa raiſon; ne portons à ſon tribunal ni préjugez, ni autoritez étrangers; ne produiſons devant elle d'autres pieces du Procès, que ſes Ouvrages. Si M. De la Motte s'y ſoûtient, ſans ſe combatre, ou ſe contredire lui-même, s'il y ſuit toûjours ſa raiſon, ſoûmettons-nous à ſes lumieres. S'il ſe dément à chaque pas, s'il eſt le premier à abandonner ſon

guide,

guide, s'il ſe fait illuſion à lui-même, comme de deſſein prémédité ; qu'il ſe juge, & qu'il nous preſcrive l'idée qu'il faut avoir de ſon entrepriſe, & de la maniere dont il l'a executée.

Quand je fis ma premiere Diſſertation qui ne roule que ſur la Préface de ſes Reflexions ſur la Critique, je n'avois aucun deſſein d'écrire encore ſur cette matiere, me perſuadant que cette Piece ſeroit plus que ſuffiſante pour donner une juſte idée des Ouvrages de M. De la Motte. Mais depuis, faiſant attention à ce que j'ai avancé, [a] que les défauts qu'on a obſervez dans cette Preface, ſe trouvent très-frequemment dans tous les Ouvrages de cet Auteur ; j'ai crû que lui & beaucoup d'autres pouvoient deſirer que j'entraſſe dans quelque détail, en examinant plus particuliérement ſes Ecrits, pour confirmer ce que j'en ay dit. C'eſt ce qui m'a engagé à faire cette ſeconde Diſſertation, & d'autres qui la pourront ſuivre, non pas tant pour mettre les Lecteurs en eſtat de juger de cet Auteur, que pour le porter à juger

[a] Premiere Diſſertation, p. 34.

lui-même de ſa Doctrine.

C'eſt donc par cette raiſon, & ſous les conditions favorables que j'ai dit, que je lui demande ſon jugement. Je le lui demande ſur ſes Principes de Poëtique, ſur ſa Morale, ſur ſa Dialectique, ſur l'Eloquence en general, ſur les Paſſions en particulier, & ſur les mœurs, tant Poëtiques qu'Oratoires : je le lui demande ſur le genre d'Ouvrage, dans lequel il range ſon Iliade, qui eſt *l'Imitation*, ſur l'eſtime ou ſur le mépris qu'il fait d'Homere, ſur la Critique, ſur le goût, ſur les citations, ſur le reſpect qu'on doit au Public: je lui demande enfin, qui plus eſt, ſur la bonne foi, ſur la modeſtie, ſur la naïveté dont il fait profeſſion.

Ce n'eſt pas à dire pour cela, que j'aïe intention de faire autant de Diſſertations, & même autant de Titres, que j'ai propoſé de Queſtions, cela me conduiroit trop loin, & d'ailleurs il y a encore bien des Articles dont je pourrai parler dans la ſuite, quoique je ne les aïe pas marquez ici. Mon deſſein eſt ſeulement de traiter dans chaque Diſſertation quelque

matiere importante, dont l'explication puisse donner lieu à M. De la Motte de se juger lui-même, ou sur tous les points proposez, ou du moins sur plusieurs d'entr'eux.

Avant toutes choses, comme je n'ai pas dessein d'être long, il faut que je m'explique avec lui sur un endroit de ses Ouvrages, où il semble exiger qu'on lui fasse de longues réponses. Je suis bien-aise de sçavoir sur cela, sa veritable intention : Et pour la lui faire expliquer, je lui adresse la parole.

Vous demandez, Monsieur, puis-je lui dire, qu'on vous réponde sur tout, & declarez qu'autrement vous ne vous tiendrez point vaincu ? Voici vos termes : « Il faudra faire voir, « dites-vous, en quoi je me suis trom- « pé ; il ne suffira pas même de me « convaincre de plusieurs fautes ; je « serai toûjours en droit de tenir pour « bien remarqué de ma part, tout « ce qu'on passera sous silence. »

Cela s'appelle, Monsieur, sçavoir disputer le terrain, & demander, comme j'ai dit, qu'on vous réponde

« Discours sur Hom. *p.* 172.

ſur tout, & le demander, parce que, ſi on ne le fait, vous ne ſerez pas bien battu.

Vôtre demande, Monſieur, eſt-elle juſte ? Avez-vous eu vous-même pour les plus grands maîtres, cette conſideration que vous exigez pour vous ? Voulez-vous nous obliger à faire de gros Livres, après que vous avez reconnu l'utilité d'en faire de petits ? Ne voïez-vous pas tous les inconveniens qui naiſſent de vôtre propoſition ? Suppoſons-la dans la bouche de quelqu'un de vos adverſaires. Que ne lui diriez-vous pas ? Il me ſemble déja vous entendre crier : *Quoi ! une cauſe en ſera donc d'autant plus forte, qu'elle ſera plus mauvaiſe ? Et un Auteur multipliant ſes erreurs, en deviendra plus victorieux ; parce qu'on n'aura ni aſſez de temps, ni aſſez de force, ni aſsez de patience, pour le ſuivre dans tous ſes égaremens ? Il empêchera donc qu'on ne les reduiſe à certains chefs, & qu'on ne donne, ſeulement ſur quelques-uns, des ſolutions qui puiſſent faire juger des autres ?* Tel ſeroit vôtre diſcours, ſi un autre que vous avoit exigé ce que vous

demandez, & vous n'auriez pas tort de lui parler de la ſorte.

Pour moi, je n'ai garde de vous tenir un pareil langage, ſçachant bien que vous pouvez avoir des privileges pour exiger ce qu'on n'accorderoit point à tout autre, & ce que vous-même n'avez daigné accorder ni au P. Le Boſſu, ni à Horace, ni à Ariſtote. C'eſt pourquoy, ſi malgré les inconveniens de vôtre demande, vôtre raiſon trouve encore qu'elle ſoit juſte, j'y ſouſcris; tant il eſt vrai que je ne cherche que vôtre déciſion. Mais remplirai-je la condition que vous m'impoſez, de vous répondre generalement ſur tout? Non ſans doute. Comment eſt-ce donc que je l'entens? Je me contenterai de vous préſenter à juger les grands articles que je vous propoſe; & quelque jugement que vous en portiez, vous condamnaſſiez-vous vous-même, je conſens que vous triomphiez encore, ſi vous le pouvez, à cauſe que j'aurai paſſé ſous ſilence bien des minuties. Vous le voïez, je me rends toûjours à vos jugemens. Quel engagement pour vous à me

les faire connoître! Vous le devez d'autant plus, que vôtre condamnation même ne ſçauroit empêcher vôtre victoire. Entrons en matiere, & n'examinons aujourd'hui qu'un grand principe de Poëtique, & un petit diſcours d'Homere. Le premier pour faire connoître ce que vous valez dans la théorie des regles : Le ſecond pour montrer de quoi vous êtes capable dans la critique des Ouvrages.

PRINCIPE DE POETIQUE,

Poſé par M. De la Motte.

VOus avez ſenti, Monſieur, que dans un art Poëtique, & même dans un eſſai prétendu de cet Art, on eſt dans l'obligation de bien marquer quelle doit être la matiere du Poëme : Car comment ſe flatter d'être Architecte, ſi l'on ne ne ſçait pas de quoi ſe fait un Bâtiment ? Les Anciens, comme vous l'obſervez, ne s'étoient pas mal expliqué ſur cet article. Ils demandoient peu de matiere, & pour dire quelque choſe de précis, ils ne demandoient qu'une Action. Eſt-ce par inſtint & mouvement naturel ? Eſt-ce par contagion ou préjugé, que vous admettiez d'abord ce ſentiment, ou que vous ne ſçauriez preſque vous empêcher de le ſuppoſer par tout ? N'im-

a Diſc. ſur Hom. p. 26.

porte, vous vous declarez contre, une bonne fois, & cela ſuffit : Il faut ſur cela vous entendre,

» « Je ne ſçai, dites-vous, pourquoi » je reſtrains le Poëme au recit d'une » action.

En effet, Monſieur, vous êtes bien bon d'aller ainſi la route ordinaire qu'on a ſuivi, on ne ſçait pourquoi ! Ouvrez-vous-en un autre, digne de vous ! Vous le faites, & vous admettez la pluralité d'actions.

» Peut-être, ajoûtez-vous, la vie » entiere d'un Heros, maniée avec » art, & ornée des beautez poëti- » ques, en ſeroit une matiere raiſon- » nable.

C'eſt bien dit, & ce qui eſt encore mieux, non ſeulement, vous prouvez ce que vous dites : mais ce que vous n'avancez qu'en tremblant parce que vous êtes modeſte ; vous l'établiſſez avec intrepidité, parce que vous êtes ſenſible à l'évidence de la preuve.

» A quel titre, dites-vous, con- » damneroit-on un Ouvrage qui ſe- » roit ainſi le modele de toute la vie,

« Diſc. ſur Homere. p. 26.

la

la morale de tous les âges & de toutes les fortunes ? «

On ne peut ni mieux penser, ni mieux parler. Je ne m'étonne point si vous cessez de trembler après une preuve si convainquante. Que dis-je ! Charmé de la magnificence de l'Ouvrage dont vous avez donné l'idée, vous demandez qu'on le baptise, pour ainsi dire, avant qu'il soit né. Vous ne trouvez point que l'usage fournisse un assez beau nom, pour être digne de ce chef-d'œuvre : peu s'en faut que vous n'en demandiez un de nouvelle création.

Et pourquoi, continuez-vous, « lui refuseroit-on le nom de Poëme « Epique, à moins que ce ne fût pour « lui en trouver un plus honorable ? «

C'est ainsi, Monsieur, que digne imitateur d'Homere, vous commencez d'abord, d'une maniere simple, timide, qu'ensuite vous vous élevez par degrez ; & qu'enfin, vous prodiguez les miracles.

Avant que de vous rien dire, sur tout cela, je fais une observation ; parce que pour raisonner, il faut des principes. J'observe que par le *Poëme Epique*, on

entend *en fait de recit & de Poëſie, le chef-d'œuvre d'eſprit, le plus parfait qu'on puiſſe concevoir.* C'eſt une définition de nom qui a été arbitraire dans ſon origine, mais qui ne l'eſt plus aujourd'hui; elle eſt établie par l'uſage, c'eſt-à-dire, par tout ce qu'on a dit dans tous les ſiecles, tant du genie & des talens neceſſaires à l'Ouvrier, que de la difficulté & du merite de l'Ouvrage : on n'en eut pas tant dit de l'un & de l'autre, ſi par ce nom, on avoit entendu quelque choſe de moins accompli; & ſi on conteſte cette idée, il eſt aiſé de la démontrer par une infinité de belles choſes, toutes plus magnifiques les unes que les autres, répanduës dans les [a] Auteurs qui ont parlé de ce Poëme. Elles font voir que par ce mot, on n'a jamais entendu rien de commun. Qu'on nous demande la preuve de cet uſage, c'eſt la matiere d'une Diſſertation capable de faire plaiſir.

Ce n'eſt pas tout, car dès que le

[a] Cic. Hor. Petrone. Juven. Perſ. Stace. Lucien. Quintil. Denis d'Halic. Hermog. Ariſt. Platon, Boileau, &c.

Poëme Epique eſt un *chef-d'œuvre en fait de recit & de Poëſie*, ſes conditions ne dépendent ni du caprice ni de l'autorité, c'eſt ſa nature qui les regle ou les exige ; & l'on conçoit qu'elle raſſemble tout ce qui contribuë à la perfection.

Elle demande premierement *l'Imitation*, ne fût-ce que pour embellir toutes choſes, comme la Peinture ; elle demande *l'unité de deſſein*, quand ce ne ſeroit que pour donner lieu à l'eſprit de ſe produire ; elle y ajoûte la *diſpoſition* ou *l'ordre*, pour donner du jour, de la force & de la grace aux matieres ; elle veut la *verſification* pour les charmes de l'harmonie ; elle exige un *ſujet* proportionné non ſeulement au genre de vers qu'on emploïe dans cette Poëſie, mais encore à l'opinion qu'on en a ; & les Poëmes qui ſemblent démentir cette condition, comme le Lutrin, ne ſervent qu'à la confirmer, quand on y prend garde. On y fait entrer *les mœurs & les paſſions*, qui ſont l'ame du Diſcours ; on ne peut s'y paſſer de la *vrai-ſemblance*, ſi neceſſaire au recit, ſi on veut qu'il ſoit croïable ; on y

joint le *merveilleux* & dans les choſes & dans l'expreſſion, pour attacher l'eſprit & l'élever ; on y donne place auſſi & au *ſtile ſimple*, & au *ſtile gracieux*, parce qu'il faut varier ; enfin, on y mêle *l'inſtruction*, pour joindre l'utile à l'agréable.

Tout ce qui n'a point ces conditions, ne peut être appellé *Poëme Epique* que par abus. Autoriſer cet abus, c'eſt quitter *le chef-d'œuvre*, pour quelques unes de ſes parties, & peut-être la réalité pour le fantôme : C'eſt prétendre, non pas élever ſon genie à la perfection, mais détruire la perfection & la réduire aux bornes de ſon genie : C'eſt aſſujetir les Poëtes à ce qu'il y a de plus commun ou même de plus mauvais, ſous prétexte de les affranchir de l'obligation d'imiter les plus grands Maîtres, comme fait ce prétendu Maître des Orateurs *a* dans Lucien. Enfin, quoique cette expreſſion impropre, par laquelle on qualifie Poëme Epique, ce qui n'en remplit point les conditions, pût être tolerable dans le vulgaire, elle ſera toûjours inſuppor-

a Le Rheteur ridicule.

table dans un homme qui ſe donne pour Maître, & Maître d'un Art, qui même, à parler en general, a pour caractere *de ne point ſouffrir de mediocrité.*

« Ces principes étant bien établis, peſons avec ſoin vôtre doctrine, & commencons par vôtre debut.

Je ne ſçai, dites-vous, pourquoi « je reſtrains le Poëme au recit d'une « action. «

A quoi penſiez-vous, Monſieur, quand vous avez écrit ces paroles ? Songiez-vous que vous écriviez pour les François, dont vous dites avoir connu le genie, & qui ne peuvent ſouffrir de longs Poëmes ? Rien ne contribuë plus à les faire courts, que l'unité d'action : la pluralité entraîne, malgré qu'on en ait, dans une prolixité ennuïeuſe : Ajoûtons que celle-ci favoriſe la malheureuſe ſéchereſſe des petits eſprits, & ne peut ſervir qu'à étrangler les matieres ; au lieu que l'autre favoriſe l'heureuſe abondance des grands ge-

« Tous ces principes ſe trouvent confirmez dans la ſuite de cette Diſſertation.

nies, & laiſſe mettre les beautez dans tout leur jour. Elle donne occaſion au Poëte de remplir le nom qu'il porte : Car un Poëte n'eſt pas ſimplement un verſificateur ; c'eſt un Ouvrier qui eſt en quelque façon le créateur de ſa matiere : il doit faire quelque choſe de rien.

Vous regardez l'unité comme une gêne ; & c'eſt cette unité qui vous donne une liberté entiere d'inventer, comme vous en avez le droit. Vous avez compaſſion de ceux qui vous fourniſſent ce principe de l'unité d'action ; & vous deviez leur rendre graces de vous ſervir dans vos deſſeins. Vous croïez ce principe fondé ſur rien ; & ſa ſeule utilité, n'y eut-il rien d'avantage, eſt une raiſon très-pertinente pour l'admettre, comme les inconveniens de la multiplicité doivent ſuffire pour la rejetter. Enfin, on vous preſente un principe, & vous n'en voïez point les conſequences ; l'une de ces conſequences ſe preſente à vous, & vous ne remontez pas au principe. Le premier eſt l'effet d'un peu de penetration, ou d'un peu de profondeur d'eſ-

prit ; le ſecond n'eſt l'effet que d'une raiſon commune. Vous ne faites, ni l'un ni l'autre : A qui faut-il vous comparer ? Eſt-ce à l'Agamemnon d'Homere, à qui Achile reproche qu'*il ne regarde ni devant ni derriere luy* ? Ou bien ſi c'eſt à cet eſpion des Troyens nommé Dolon, qui pour aller toûjours devant lui, ſans regarder plus loin que ſes pieds, eſt bien-tôt la victime d'Uliſſe & de Diomede, parce qu'il n'a point invoqué comme eux, la Déeſſe Minerve, c'eſt-à-dire, qu'il n'a point écouté les conſeils de la prudence, avant que de s'engager dans ſon entrepriſe ? La premiere comparaiſon eſt la plus juſte. Comme Agamemnon étoit le Roi des Rois, vous êtes de même le Roi des Auteurs, aſſuré comme lui de la victoire, quelque choſe que vos adverſaires puiſſent vous dire.

Mais pour être élevé en un ſi haut degré d'honneur, vous n'uſez point de tous vos droits : Car, après avoir conçû la rare idée d'un Poëme, qui comprendroit *la vie entiere*, par exemple, de nôtre Auguſte Monarque,

je ſuis ſurpris que vous ſoïez demeuré en ſi beau chemin. Que n'en propoſiez-vous une autre eſpece plus proportionnée à la grandeur de vôtre genie, & qui comprendroit l'Hiſtoire entiere de la Monarchie ? C'eſt là que vous trouveriez les avantages que vous cherchez, *le modele de tous les âges, & la morale de tous les hommes & de toutes les fortunes.* Qu'importe que vous vouliez être court ! Vous concevez l'art de l'être en traitant toute la vie de Loüis Le Grand; les merveilles de ſon Regne font la moitié de celles de la Monarchie.

J'ay tort neanmoins, je l'avoüe, de dire, que vous êtes demeuré en chemin, au lieu de pouſſer vôtre pointe; vous l'avez pouſſée au-delà du terme que je vous propoſe, & vous avez conçû que le Poëme étoit capable de comprendre l'Hiſtoire, non ſeulement d'une Monarchie comme la nôtre, mais du monde : vous croïez même avoir trouvé ce Poëme [a] dans les Metamorphoſes qui comprennent, dites-vous, du moins à quelqu'égard l'Hiſtoire depuis la créa-

[a] 2. vol. Réfl. p. 66.

tion juſqu'à Auguſte, c'eſt-à-dire, près de quatre mille ans. Voilà ce que je trouve une idée veritablement digne de vous. Voilà ce qui me fait concevoir comme il faut, que *a* la licence Poëtique n'a point de bornes; *b* que les Poëtes peuvent allier les Oiſeaux & les Serpens, les Tigres & les Agneaux; qu'ils peuvent poſer la tête d'une femme ſur un col de Cheval, former le corps de parties ramaſſées au hazard, les couvrir bizarement de plumes, & faire aboutir le tout à la queuë d'un vilain Poiſſon. *c*

Quoi, Monſieur, trouvez-vous dans les Métamorphoſes d'Ovide, un commencement, un milieu, une fin? Un *commencement*, c'eſt-à-dire, des deſſeins qui produiſent des entrepri-

a Creſcit in immenſum fœcunda licentia Vatûm. *Ovid.*

b ——————Pictoribus atque Poëtis Quidlibet audendi ſemper fuit æqua poteſtas. *Horat.*

c C'eſt l'idée qu'Horace donne des mauvais Poëmes, qu'on prétendoit juſtifier par le droit de tout faire, que les Poëtes s'arrogent.

ſes : un *milieu*, c'eſt-à-dire, des efforts pour les executer, & des obſtacles qui les traverſent : une *fin*, c'eſt-à-dire, une iſſüe, ou un dénoüement, qui naiſſe naturellement du fond même de toutes ces choſes. Le trouvez-vous, tout cela, dans les Métamorphoſes ? Ou bien, ſi, ſans l'y trouver, vous y trouvez pourtant un Poëme, [a] *Oüi*, direz-vous, *j'y trouve un Poëme.* Eſt-ce que *les Métamorphoſes ne plaiſent ou n'inſtruiſent pas ?* Elles plaiſent, Monſieur, vous dirai-je, elles inſtruiſent, mais tout ce qui plaît & inſtruit, n'eſt point un Poëme pour cela ; & vouloir donner ce nom aux Métamorphoſes, c'eſt vouloir trouver un beau palais regulier dans un tas de belles pierres, rangées neanmoins avec quelque ordre. Je fais honneur à ce tas de fables, en le comparant à un tas de pierres ; car de ces pierres on pourroit faire un palais, & de toutes ces fables, quoiqu'on puiſſe les mettre en Vers à la ſuite l'une de l'autre, on ne peut jamais faire un Poëme, à moins qu'on ne diſe : Qu'il n'eſt

[a] Diſc. ſur Hom. p. 27.

point de l'eſſence d'un chef-d'œuvre, qu'il y ait du deſſein : ou, que le deſſein peut ſubſiſter ſans cette unité d'idée ou d'objet, qui fait que toutes les parties d'un tout dépendent les unes des autres.

Pourquoi me ſuis-je propoſé d'être court ! J'aurois pris le temps, ſans cela, de traiter ; & la difference du Poëme Epique d'avec l'Hiſtoire ; & ſon rapport avec la tragedie : L'un & l'autre démontreroient encore combien l'unité d'action eſt neceſſaire, combien la multiplicité à d'inconveniens ; mais il faut tenir parole, & après avoir aſſez conſideré en elle-même la propoſition de M. De la Motte, tant ſur l'unité, que ſur la multiplicité d'action, il faut en entendre la preuve.

Car, puis-je lui dire, ſi vôtre maxime, Monſieur, de la pluralité d'action eſt admirable, la raiſon dont vous l'apuïez, ne l'eſt pas moins : *Par ce moïen*, dites-vous, *le Poëme ſeroit le modele de toute la vie, la morale de tous les âges, & de toutes les fortunes.* Vous croïez donc que l'unité d'action & de deſſein, ne

donne point ces avantages ? Il faut, ſans doute, que ce ſoit là vôtre penſée, autrement vous n'iriez point chercher cette multiplicité pour vous les procurer, & voilà une double erreur. Car d'une part, vous ne ſçauriez procurer ces avantages par la pluralité d'action, parce que les matieres y ſeroient trop entaſſées ; & d'ailleurs on les procure par l'unité, puiſqu'on les voit & dans les Comedies, & dans les Tragedies regulieres. Vous en avez fait, dit-on, du moins vous en avez vû ; certainement on y fait entrer toutes ſortes d'âges, de ſexes, de fortunes, de conditions. Quoi donc ! Vous êtes maître en ces matieres, & vous ignorez ces veritez, ou du moins vous n'en penêtrez pas les ſuites ! Donnez-vous la peine de lire les Adelphes, l'Andrienne, ou les Pieces de nos Modernes. Que ſi on peut procurer ces avantages dans une piece de Théatre ; à plus forte raiſon la choſe eſt-elle poſſible dans le Poëme Epique. En effet, Virgile a fait entrer dans l'Eneide, ſans violer aucunement l'unité, toute l'Hiſtoire Romaine ; & Homere a fait entrer

dans l'Iliade, par une ſeule action, toute la vie des hommes. Jugez-vous vous-même, Monſieur, (car c'eſt là mon but) & voïez ſi vous êtes plus heureux dans le choix de vos preuves, que dans celui de vos maximes; jugez, ſi vous entendez les myſteres de la Poëtique; jugez s'il eſt vrai, comme vous le dites, [a] que *vous avez ſongé à ne parler que de ce que vous entendiez*; s'il eſt vrai que *vous n'avez quitté les autoritez, que pour interroger la raiſon, & pour la ſuivre*; s'il eſt vrai que *vous avez beau dire des raiſons, & qu'on ne vous oppoſe que l'antiquité*, laquelle avec ſix mille ans, ne vaut pas plus, ſelon vous, *qu'avec trois mille, ſi elle ne s'appuïe de raiſons.* Vous croïez, en tout cela, ne ſecoüer qu'un joug injuſte d'un aveugle préjugé; & vous ne prenez pas garde, qu'en choſes de goût, une longue, grande & conſtante ſuperiorité de ſuffrages, forme une eſpece de démonſtration raiſonnable: parce que le goût general eſt le meilleur. Je ſens que ce principe vous irrite. Laiſſons-le là, & venons

[a] Diſc. ſur Hom. p. 172.

à des choſes qui peuvent ſe démontrer.

C'eſt un fait certain, qui ſe démontre par vos ouvrages, qu'après avoir attaqué la regle de l'unité, comme fondée ſur rien, vous ne laiſſez pas de ſuppoſer par tout, que c'eſt une regle à obſerver : non ſeulement vous le ſuppoſez ; mais vous prouvez même, & fort bien, qu'il ne faut point s'en écarter. Remarquez bien ce que j'ai l'honneur de vous dire, vous verrez l'uſage que j'en veux faire, lorſque je l'aurai prouvé. En voici la preuve.

Premierement, vous ſuppoſez la regle de l'unité comme une regle qu'il faut ſuivre. Où le ſuppoſez-vous ? En deux endroits, ſur tout de vôtre Diſcours ſur Homere ; l'un où vous dites :

» *a* Un diſcours doit avoir ſon uni-
» té, comme toutes les autres parties
» du Poëme.

L'autre où vous vous expliquez en ces termes :

» *b* Ce ne ſeroit pas aſſez que la

a Diſc. ſur Hom. *pag.* 93.
b Diſc. ſur Hom. *p.* 109.

compoſition d'un tableau fût ſage, « ni que le deſſein fût exact, ſi le « coloris n'achevoit de donner aux « objets toute leur reſſemblance. « Ainſi, ne ſuffiroit-il pas dans un « Poëme, que l'*action* fût bien ima- « ginée, que ſes differentes parties fuſ- « ſent rangées dans leur ordre natu- « rel & conformément au bon ſens & « à la nature; ſi l'expreſſion ne vient « animer tout l'ouvrage, les autres « beautez y demeurent preſque ſans « effet, & pour ainſi dire en pure « perte. «

Vous le voïez, Monſieur, vous dites l'*action*, & non pas *les actions*. C'eſt ſuppoſer la regle de l'unité. Et pourquoi la ſuppoſez-vous encore après l'avoir attaquée? C'eſt qu'*on a beau chaſſer la nature de ſes droits, elle s'y rétablit ſans qu'on y penſe, malgré la force ou le caprice.*

Non content de cet inſtinct de la nature (dont les eſprits délicats, comme le vôtre, ont coûtume de ſe contenter dans les Arts) vous établiſſez cette unité formellement ſur des raiſons; & des raiſons, comme j'ai dit, qui ſont très-ſolides. L'i-

dée de *peinture*, d'*imitation*, de *conduite*, de *deſſein*, de *ſymetrie*, de *proportion* vous les fournit; car toutes ces choſes, & *le plaiſir méme* de l'eſprit, conduiſent à cette aimable unité. Il faut ſur cela vous entendre.

» [a] Ce qu'il doit y avoir de plus
» clair, dites-vous, dans un ouvra-
» ge, c'eſt le deſſein; & ſur tout
» dans un ouvrage où l'on ſe propoſe
» l'inſtruction generale, comme dans
» un Poëme Epique. L'art de l'Au-
» teur eſt d'écarter tout ce qui peut
» rendre ſon deſſein équivoque, au-
» trement il ne ſçauroit faire ce plai-
» ſir d'unité, qui vient de ce qu'on
» rapporte naturellement toutes les
» parties à un tout; qu'on en ap-
» prouve les proportions; & qu'on
» admire l'intelligence de l'Ouvrier,
» qui n'a rien fait au hazard, & qui
» ſemble avoir conçû ſon ouvrage
» tout à la fois.

Il y a dans ce peu de lignes, plus de raiſons qu'il n'en faut pour faire ſentir la neceſſité de l'unité d'action

[a] Seconde Partie des Reflex. ſur la Critique, *p.* 45.

dans

dans le Poëme Epique ; & néanmoins vous l'établiſſez encore ailleurs en ces termes : [a] « L'unité d'action fait « ſans doute un fort bel effet dans un « Poëme. Il faut bien de l'art au « Poëte pour arranger ſon action, « de maniere qu'elle croiſſe toûjours, « qu'elle intereſſe de plus en plus à « meſure qu'elle avance, & que les « Epiſodes qu'il y mêle en paroiſ- « ſent des parties neceſſaires. C'eſt « auſſi un grand plaiſir pour le Lec- « teur d'embraſſer un grand nombre « d'incidens & d'images ſous le mê- « me point de vûë. «

Voila, Monſieur, comme vous vous expliquez ſur l'unité d'action, dans la ſeconde Partie de vos Reflexions. Ajoûtons, & n'oublions pas, que toutes les mêmes raiſons, & celles que j'ai rapportées, ſont dans Ariſtote, dans [b] Horace, dans le P. le Boſſu, dans tous les Maîtres habiles. Vous ne ſçauriez le nier, qu'on

[a] 2. Part. des Refl. *p.* 63. & 64.

[b] Tout le commencement de l'art Poëtique, en 37. ou 38. vers, n'établit autre choſe que l'unité d'idée & de deſſein, que les proportions des parties, &c.

ne vous accable de leurs Paſſages & Démonſtrations que vous ne pouvez refuſer dans un fait de cette nature.

Cela étant, je vous prie de me dire, de bonne foi, ſi vous aviez vû ces raiſons, ou ſi vous ne les aviez pas vûës, lorſque dans vôtre Diſcours ſur Homere, vous vous êtes exprimé en ces termes : *Je ne ſçai pourquoi j'ai reſtraint le Poëme au recit d'une action ?* Choiſiſſez : Car, ſi vous les aviez vûës, comment avez vous pû parler de la ſorte, & dire, que [a] l'unité d'action n'étoit fondée que ſur la prétenduë nature du Poëme, dont on ne jugeoit que par la pratique d'Homere, & par l'autorité, tant d'Horace que d'Ariſtote, qui ont encore eu beſoin que le P. le Boſſu les commentât ? Que ſi vous ne les aviez pas vûës, comme il y a grande apparence, quel tort n'avez vous pas, non ſeulement d'avoir parlé d'une choſe que vous n'entendiez point, quoique vous aſſuriez, *que vous avez ſongé à ne parler que de ce que vous entendez* ; mais encore d'avoir accuſé d'une maniere

[a] Diſc. ſur Hom. *p.* 25.

ſi indigné, tant de perſonnes, d'une faute, dont vous êtes ſeul coupable, qui eſt de poſer des regles ſans ſçavoir pourquoi ? Sûrement vous n'aviez point vû ces raiſons, lorſque vous avez parlé comme vous avez fait : non que vous n'euſſiez lû aucun Maître, du moins Horace ou le P. Le Boſſu ; mais vous êtes tellement prévenu, & ſi fort dans le préjugé que la raiſon eſt née avec vous, que vous ne concevez pas qu'Homere ait pû ſe conduire par raiſon, ni que les maîtres aïent pû avoir des raiſons dans les regles qu'ils ont données. Avec cette prévention, leurs raiſons ont paru devant vous, & vous ne les avez pas vûës : mais vous avez vû qu'une antiquité de trois mille ans, qui ſe ſont écoulez juſqu'à vous, auroit encore agi & parlé ſans raiſon pendant trois autres mille ans ; ſi vous n'étiez né heureuſement en ce ſiecle, pour nous faire voir, ce que c'eſt qu'agir, ou ce que c'eſt que parler avec raiſon.

Choiſiſſez pourtant le parti que vous voudrez. Que vous aïez vû les raiſons de l'unité, ou que vous ne les

ajez pas vûes : de l'un ou de l'autre côté ; à qui perſuaderez-vous, que vous n'avez ſincerement d'autre deſſein, en écrivant, que celui d'inſtruire le Public ? Il falloit, avant toutes choſes, vous inſtruire vous-même, Monſieur, au lieu qu'il paroît que vous n'étiez point inſtruit ; ou ſi vous l'étiez, il ſemble que vous ne vouliez point encore que les autres le fuſſent. Et vous voulez après cela, qu'on vous regarde comme un Auteur qui écrit ſagement, & ſeulement ſur les matieres qu'il ſçait : Vous voulez qu'on vous regarde comme un homme qui dit naïvement ſa penſée ; toûjours prêt à avoüer ſes erreurs, lorſqu'on les lui montre, ou lorſqu'il les apperçoit de lui-même ? C'eſt ce qu'on aura bien de la peine à vous paſſer. Quoi ! Vous venez dans vos ſecondes Reflexions, établir la regle de l'unité, & vous diſſimulez que vous l'aïez attaquée dans vôtre Diſcours ſur Homere : Vous l'établiſſez par les raiſons que tous les Maîtres vous fourniſſent ; & vous diſſimulez que vous aïez accuſé les Maîtres & les Poë-

tes de s'y être aſſujetis ; ſans ſçavoir pourquoi : Vous diſſimulez tout cela, & vous y allez bonnement. Sur quel principe le croirons-nous ? Car vous m'avez mis en goût de demander des principes.

Ce ſera, dites vous, *ſur ce que j'ai avoüé m'être ſervi du mot de* vomir, *où je devois mettre celui de* rejetter.

Sur quoi encore ?

Sur ce que j'ai avoüé que j'avois dit mal-à-propos qu'Ariſtote, en approuvant le caractere d'Achille, avoit voulu flatter le goût d'Alexandre.

O ! les beaux titres ! Quoi, ſur cela vous demandez au Public des lettres d'homme ſimple dans la diſpute ? Il y a, Monſieur, oppoſition au ſceau, & même au titre : Voulez-vous qu'on leve l'oppoſition ? Expliquez-vous en ces termes :

J'ai d'abord rejetté la regle de l'unité ſans aucun fondement ; j'ai accuſé les Maîtres de l'avoir admiſe ſans raiſon ; je n'ai point vû combien elle favoriſoit la briéveté des Poëmes, & même la liberté des Poëtes ; je n'ai point apperçû que l'unité d'action fourniſſoit des modeles de tous les âges & de tous

ses les fortunes ; J'ai crû trouver cet avantage dans la multiplicité ; je n'ai pas vû qu'elle étoit formellement opposée à l'envie d'être court & à l'unité de deſſein. J'ai depuis apperçû mes erreurs & l'injuſtice de mes accuſations ; & dans mes ſecondes Réflexions, j'ai établi l'unité d'action par les principes qui ſont dans tous les Maîtres, dans leſquels où je ne m'étois pas donné la peine de les lire, ou je n'en avois tenu compte ; ne croïant pas que dans ces ſiecles groſſiers & reculez, il pût encore y avoir de la raiſon, ni qu'il y en eût eu depuis. J'ai allegué ces principes comme de moi, ſans leur en faire honneur, avec une diſſimulation parfaite, de ce que je les avois ou ignorez, ou combattus, ou cachez au Public.

L'entendez-vous, Monſieur ? Voilà la declaration qu'on attend d'un homme ſincere. Si vous la faites : Nous préſumerons, avec fondement, que vous voudrez bien en faire encore beaucoup d'autres qu'on vous propoſera ; nous ſcellerons toûjours vos Lettres par proviſion. Si vous ne la faites pas : Jugez vous-même ce que l'on peut faire.

Et bien, Monsieur, n'êtes vous pas encore charmé de l'Ouvrage dont vous avez donné l'idée, & qui comprendroit *la vie entiere d'un Heros*, ou *l'Histoire*, non seulement de la Monarchie, mais *du monde?* Ne demandez-vous pas encore quel nom on lui donnera, si on lui *refuse impitoïablement le nom de Poëme Epique!* Ah! Monsieur, [a] *impitoïablement*: Voilà pour vous un mot pathetique bien placé: Vous qui accusez Homere de mal placer les passions. Hé quoi? Vous pleurez presque pour un mot qu'on vous refuse, & vous pensez *rire de ce qu'Achile pleure pour sa Maîtresse qu'on lui enleve.* Ne craignez-vous point qu'il ne se trouve quelque nouveau [b] Sarazin, qui dise, que vous pleurez, ainsi que le Heros de l'Iliade, *comme un enfant pour sa poupée?* Mais non: Vous lui pourriez répondre, qu'il n'y a point à rire, & que vous avez enfin appris par vôtre experience que les Heros peuvent pleurer, & même pour peu de chose. Consolez-vous neanmoins: Car

[a] Disc. sur Homere. *p.* 25.
[b] Auteur François.

ſi on ne donne point à vôtre Ouvrage le nom de Poëme Epique, & qu'on le lui refuſe comme vous dites, *impitoïablement* ; ne doutez pas qu'on ne lui en trouve, ainſi que vous le demandez, un autre bien plus honorable, & il eſt déja trouvé. Une forme de toit aux maiſons porte le nom de l'Architecte qui l'a imaginée ; vôtre Poëme s'appellera une *Houdarde*, rien ne lui conviendra mieux que le nom de celui qui l'aura mis en vogue.

Je ne crois pas que perſonne vous conteſte cet avantage, quoique vous ſoïez, non le premier inventeur, mais le reſtaurateur ſeulement de cette eſpece de Poëme : Car Ariſtoſte cite en ce genre, l'*Heracleïde* & la *Théſeïde*; nous avons auſſi l'*Achilleïde* de Stace. Les deux premiers ne ſubſiſtent plus ; le dernier n'eſt preſque lû de perſonne. Cela vous obligeoit d'approfondir encore davantage la cauſe de leur infortune : Vous auriez trouvé ſi vous l'aviez cherché, que rien n'y a tant contribué que cette malheureuſe multiplicité d'action, & l'impoſſibilité

l'impoſſibilité [a] *de traiter* ces actions *avec art*, comme vous le demandez, & de *les orner des beautez Poëtiques*; car quelles ſont ces beautez, ſinon les fictions ? Et où mettre les fictions, lorſqu'il n'y a pas même aſſez de place pour l'Hiſtoire ?

Vous ferez pourtant vôtre Ouvrage, puiſqu'il eſt trop beau pour y renoncer ; & dans le début, vous propoſerez le ſujet. *Sur quel ton* le prendrez-vous ? Et où trouverez-vous une trompette ſuffiſante, ou une voix aſſez forte pour l'antonner ? Le Guerrier d'Homere, nommé Stentor, avoit une voix auſſi forte que celle de mille hommes : Celle du Dieu-Mars égale celle de dix mille ; vous emprunterez l'une ou l'autre, & Vulcain vous fera une trompette, comme il fit les armes d'Achile. Commencez.

Je chante cette vie en merveilles feconde,
Qui, pendant ſix-vingt ans, charma
les yeux du monde, &c.

Ce début, je crois, ne ſera pas mauvais ; j'entens quand vous l'aurez

[a] Diſcours ſur Hom. *p.* 26.

mieux tourné ; car je ne ſuis pas Poëte : Mais, dites moi, s'il vous plaît, invoquerez-vous les Muſes ? Il n'y a point d'apparence, tant parce que ce ſont des Divinitez Homériques ; qu'à cauſe que cette invocation eſt une allégorie, pour dire qu'*on a beſoin d'eſprit, de travail, de ſoin, de conduite* : Et vous ne voulez pas dire, même d'une maniere enigmatique, que vous aïez beſoin d'eſprit & de ſens commun. Vous direz au contraire que *vous prenez la raiſon pour guide*, qu'elle reſide en vous, & que *vous avez ſongé à ne parler que de ce que vous entendez* ; au lieu que les Poëtes ordinairement ne ſe poſſedent point, & ne parlent point *a par principes*. Par cette force de raiſon, vous ſoûtiendrez ce haut ton dans l'étenduë de quatre ou cinq mille Vers : Car, quelque habile *abbreviateur* que vous ſoïez, je doute que vous puiſſiez en mettre moins pour traiter tant de matiere. Par cette force de genie encore, vous n'aurez pas le ſort de l'Iliade de Mévius, qui ne put ſe ſoûtenir ſur le ton qu'il avoit pris

a Diſc. ſur Hom. p. 106.

en commençant, quoiqu'il eût moins promis que vous.

Je chante de Priam & le ſort & la Guerre,
Qui tint, dix ans entiers, en feu toute la Terre.

Vous vous ſoûtiendrez ſûrement, parce que dans cette matiere, & dans cette multitude d'actions, vous aurez toûjours *une conduite riante & ingenieuſe*, telle que vous la trouvez dans le [a] Lutrin : Vous n'aurez d'ailleurs rien de [b] *froid ni de proſaïque* dans vôtre verſification ; vous aurez cette *élegance continuë, qui conſiſte dans la force & dans la grace des expreſſions.* Une *élegance qui conſiſte dans la force*, me paroît ſinguliere ; mais cela ne fait rien: Il ſuffit de dire, que vous réüſſirez. Vous ſerez cet heureux Phenix qui eſt encore à naître ; & non ſeulement vous prouverez, par vôtre exemple, qu'*un moïen de plaire n'exclut pas les autres*, ou *qu'on peut s'ouvrir de nouveaux chemins, ſans s'égarer* : mais vous prouverez enco-

[a] 2. Part. des Refl. ſur la Critiq. p. 54.
[b] Ibid. p. 60.

re, qu'on peut plaire par la chose du monde la plus desagreable, qui est le *défaut d'unité dans le deſſein*; où qu'on peut plaire dans un recit, en s'y diſpenſant d'expliquer le commencement, le milieu, la fin des actions, comme vous vous en diſpenſez dans vos *abbreviations*, ou dans vos prétenduës *imitations d'Homere*, ſur leſquelles je ſuis dans l'impatience de vous entretenir; mais ce ne ſera pas aujourd'hui, parce qu'il faut achever ce que je me ſuis propoſé. Eſt-ce que vous ne voïez pas, Monſieur, la mauvaiſe application que vous faites de ces deux propoſitions que je viens de rapporter? *Le plaiſir* du Poëme Epique *n'exclud* pas celui de la Tragedie ou de la Comedie, ni celui de l'Ode ou de la Satyre, ni enfin celui de l'Elégie. Les Pieces Greques n'ont point exclu les Latines, ni les Latines les Françoiſes. Et pour dire quelque choſe de très-ſenſible, *le plaiſir* du Sonnet *n'exclud point* celui du Madrigal: Mais vous n'établirez jamais, qu'un Poëme que vous inventerez ſoit un Sonnet, ſi les conditions du Sonnet n'y ſont obſervées; & dûſſiez-vous

fondre en larmes ; dûſſiez-vous dire que c'eſt vous traiter *impitoïablement*, on lui refuſera le nom de Sonnet ; ſauf à lui donner le vôtre.

Car vous devez ſçavoir, Monſieur, ce qu'on ſçait, quand on a quelque teinture de Dialectique ; qu'encore que les définitions de noms ſoient arbitraires, néanmoins on ne les renverſe point tout d'un coup, lorſqu'elles ſont établies ; parce que ce ſeroit renverſer l'uſage. Quelle eſt donc vôtre penſée, quand vous dites à Madame Dacier, que [a] *la politeſſe vous engage à vous accommoder à ſes définitions, ſans vouloir l'aſſujétir aux vôtres ?* Vous paroiſſez ne pas entendre ce que c'eſt que *politeſſe* ; & Madame Dacier ne doit point vous tenir compte de ce que vous lui donnez pour tel. Ce que vous faites, en admettant ſes définitions, n'eſt point une déference que vous aïez pour elle ; mais une ſoûmiſſion que vous devez à l'autorité de l'uſage : du moins, ſi trois mille ans vous paroiſſent ſuffiſans pour l'établir. Car enfin ce que

[a] 2. Part. des Reflex. p. 54.

vous appellez *ſes définitions*, ne ſont point les ſiennes ; au lieu que les vôtres ſont uniquement à vous. Mais, *a ne diſputons plus du nom*, comme vous dites, puiſque vôtre prétenduë politeſſe vous fait paſſer en faveur de Madame Dacier, ce que vôtre raiſon vous devroit faire reſpecter dans l'uſage. Remarquez-vous que ce n'eſt pas ſeulement *du nom*, que vous avez voulu diſputer, mais *de la choſe?* Que je crains que, faute de Logique, vous n'aïez pas pris garde à cette diſtinction ! Ouï, c'eſt *de la choſe* que vous diſputez, lorſque vous prétendez, que ſans raiſon & ſans fondement, dans un chef-d'œuvre, on s'eſt aſſujeti à l'unité de deſſein, où à la ſimplicité d'action.

Mais quoi ! J'ai tort de vous donner pour un homme qui a ſi fort combattu la regle de l'unité dans le Poëme Epique : Vous ne l'avez pas ſi fort combattuë, puiſque *b vous avez crû*, à ce que vous dites, *que le Poëme, à parler en general, ne devoit*

a 2. Part. des Reflex. p. 54.
b Ibid. p. 64.

être que le recit d'une ſeule action.
C'eſt ainſi que vous vous expliquez dans vos ſecondes Reflexions ; & voila où nous vous attendions, pour ſceller vos lettres d'homme ſimple dans la diſpute.

« Il ne faut que des yeux, ſelon vous, pour faire des Commentaires ; il n'y faut que de la memoire : C'eſt pourquoi vous faites aſſez peu de cas des Commentateurs. Mais il ne faut que des yeux non plus, & même, il ne faut que de la memoire pour voir ce que vous dites dans vôtre Diſcours ſur Homere. Vous ne faites uſage de rien en cette occaſion. Valez-vous mieux en ce point que les Commentateurs ? Tandis que vous penſerez à cette queſtion, voici vos propres paroles, qui prouvent que *vous n'avez pas crû que le Poëme, à parler en general, ne devoit être que le recit d'une ſeule action* ; mais qu'au contraire vous vous êtes imaginé qu'il eſt toûjours libre d'en embraſſer pluſieurs : & même, que la pluralité eſt, & plus utile aux Lecteurs, & plus honorable aux Poë-

« 1. Part. des Reflex. p. 22

tes. Ecoutez-vous vous-même, s'il vous plaît.

» a Pour moi, dites-vous, j'avouë » que je ne vois rien d'abſolument » eſſentiel au Poëme Epique, que le » recit d'une action : que cette ac- » tion ſoit grande, pathetique, ou » ſimplement agréable ; qu'elle ſe » paſſe entre des Rois, ou entre des » perſonnes moins diſtinguées ; qu'on » y prodigue le meilleur, ou qu'on » s'y contente de cauſes naturelles : ces » differences feront bien de nouvelles » eſpeces, mais elles ne changeront » pas le genre. La Pharſale & le Lu- » trin ſont auſſi-bien des Poëmes » Epiques, que l'Iliade ; & ſuppo- » ſant d'ailleurs toutes choſes éga- » les dans ces ouvrages, on aura » droit de ſe plaire à l'un plus qu'à » l'autre, pourvû qu'on ne s'aban- » donne pas à traiter le goût con- » traire d'ignorance & de mauvais » ſens.

Juſques là on croiroit que vous admettez l'unité, non ſeulement comme *convenable*, à parler en general, au Poëme Epique ; mais mê-

a Diſc. ſur Hom. p. 26.

me comme *eſſentielle*. Ecoutons ce que vous ajoûtez tout de ſuite.

Je ne ſçai pourquoi, dites-vous, « j'ai reſtraint le Poëme au recit d'u- « ne action : peut-être que la vie en- « tiere d'un Heros mariée avec art, « & ornée des beautez poëtiques en « ſeroit une matiere raiſonnable, &c. «

Vous voïez le ſens de ces paroles : Elles ſignifient, que *l'unité d'action n'eſt point eſſentielle au Poëme Epique* ; qu'il n'y a point de raiſon pour s'y aſſujetir, & qu'on peut raiſonnablement ſe diſpenſer de s'y aſtraindre. Vous n'avez donc pas crû que *le Poëme, à parler en general, ne devoit être que le recit d'une ſeule action*, comme vous voulez le faire entendre.

Cela étant, vous avez bonne grace de dire, *a ne diſputons point des noms ... Je dis ſeulement qu'on peut faire des Poëmes, qui ſans être Epiques ne laiſſeroient pas d'être également, quoiqu'autrement agréables.*

Avec vôtre permiſſion, vous avez dit plus : Vous avez dit, que *l'unité d'action n'eſt point neceſſaire au Poëme Epique* : que *la vie entiere d'un Heros*

a 2. Part. des Reflex. p. 54.

en ſeroit la matiere raiſonnable : A quoi vous ajoûtez, comme je l'ai remarqué ; *qu'on n'auroit pas droit de lui refuſer le nom de Poëme Epique.* Vous l'avez prouvé par cette belle raiſon ; que cet admirable chef-d'œuvre, *ſeroit le modele de toute la vie, & contiendroit la morale de tous les âges.* Enfin vous vous reduiſez à dire, que, ſi on lui refuſe ce nom, *ce ne doit être que pour lui en donner un plus honorable* : Et de tout cela vous concluez, que *a le choix de la matiere eſt arbitraire, & même celui de la forme.* Ce ſont vos propres termes. Vous n'avez donc pas crû que *le Poëme, à parler en general, ne devoit être que le recit d'une ſeule action?*

Mais quand même vous l'auriez crû, ce qui n'eſt pas ; cette propoſition n'eſt pas raiſonnable. *Le Poëme à parler en general, ne doit être que le recit d'une ſeule action.* En effet, que ſignifie-t-elle ? Elle ſignifie qu'à dire vrai, le grand nombre doit s'aſtraindre à l'unité d'action : qu'il eſt bon que quelqu'un s'en diſ-

[a] Diſc. ſur Hom. p. 27.

penſe. Et ſur quel fondement ? *Parce qu'une regle excluſive feroit tout faire ſur le même modele.* C'eſt vôtre raiſon. Y avez-vous bien penſé, Monſieur ? Quoi ! Vous craignez que tous les tableaux & tous les bâtimens ne ſe reſſemblent, & ne ſoient faits ſur le même modele, ſi tous les Peintres, & tous les Architectes, s'aſſujetiſſent à l'unité de deſſein ! Vous croïez qu'un Architecte ou un Peintre, doit être bien reçû à ſe diſpenſer de l'unité de deſſein, parce qu'il y en a un grand nombre qui croïent ne devoir pas s'en diſpenſer ! Ces principes & ces raiſonnemens, ſont merveilleux. A peine les croirois-je dignes de l'antiquité la plus groſſiere ; & vous les trouvez dignes non ſeulement de nôtre ſiécle, mais du Réformateur du goût. Cela paroît réjoüiſſant !

Quoiqu'il en ſoit, il faut avoüer, Monſieur, qu'en confrontant vos Reflexions & vôtre Diſcours ſur Homere, nous trouvons en vous des ruſes de guerre, en comparaiſon deſquelles[a] celles dont vous accuſez quel-

[a] 2. Part. des Reflex. p. 68.

ques Auteurs, ne ſont rien. Quelles que ſoient vos ruſes, neanmoins, perſonne ne peut s'en plaindre avec juſtice : non ſeulement, parce qu'elles ſont aſſez palpables pour s'en garentir, pour peu qu'on liſe vos Ouvrages avec attention ; mais encore par une autre raiſon bien plus pertinente. Quelle eſt-elle ? C'eſt que vous avez la bonté d'en avertir, comme pour joindre la probité d'un honnête hommes, avec l'habileté d'un homme de guerre.

Ouï, vous avez bonnement averti le Public, & l'avez averti en propres termes : Les voici.

» *a* Malheureuſement les Poëtes ne » ſont pas fort conſéquents, ils diſent » le pour & le contre, ſelon que l'i- » magination le leur préſente : Et » comme ils ne penſent pas d'ordinaire » par principes ; ils ne faut pas s'é- » tonner s'ils ſe condamnent quel- » quefois eux-mêmes ſans s'en ap- » percevoir. C'eſt *d'Homere*, direz-vous, *que je parle en cet endroit, & c'eſt à l'occaſion de ſes Poëſies.* Je le ſçai, Monſieur. Mais qu'eſt-ce que

a Diſc. ſur Hom. pag. 106.

cela dit ? Sinon , que vous êtes un autre Homere , & que , ce que vous trouvez vrai dans ſes Vers , ſe trouve vrai auſſi dans vôtre Proſe. Cela donne plus d'étenduë à la verité de vôtre maxime , & en releve le merite.

Il faut pourtant convenir que cette maxime n'a pas lieu tout-à-fait en vous ; car vous y parlez *de gens qui ſe condamnent ſans s'en appercevoir* : & il eſt difficile que vous n'aïez point apperçû , que vous ne parliez point dans vos Reflexions , comme vous aviez parlé dans vôtre Diſcours ſur ſur Homere.

Il vous reſte une excuſe ; & vous ne l'oubliez pas. Quand vous avez admis la pluralité d'action dans le Poëme , vous ne l'y avez admiſe , qu'avec l'aſſaiſonnement , ou avec la modification d'un [a] *peut-être*. Il eſt

[a] *Madame Dacier toûjours couverte de l'autorité d'Ariſtote , comme de la gide de Minerve , combat avec chaleur cette conjecture* (qu'on peut admettre la multiplicité.) *Le* peut-être *meriteroit ce ſemble , quelque moderation.*

Ainſi parle M. De la Motte 2. Reflex. p. 65. toûjours attaquant l'*unité* , comme fondé ſeulement ſur l'autorité d'Ariſtote ,

vrai. Auſſi ai-je eu ſoin de rapporter toûjours cet admirable *peut-être*, ſi ſouvent répandu dans vos Ouvrages, pour y hazarder les opinions les plus extraordinaires. Mais s'il vous réuſſit ailleurs, je crains fort qu'en cette occaſion il ne vous ſerve pas de grand' choſe. Car enfin, Monſieur, que diriez-vous d'un homme qui s'érigeant en Réformateur de l'Art Oratoire, & donnant pour cela un *Eſſai de Rhétorique*, débuteroit dans ce bel Ouvrage par ſapper, à la faveur d'un *peut-être*, le premier principe de cet art, qui eſt, que *pour faire une Piece d'éloquence, il faut avoir du ſens commun*? En ſeroit-il quitte pour dire, qu'à la verité juſqu'à lui on a demandé du *ſens commun* dans une Piece d'éloquence; mais que *peut-être* feroit-on bien un diſcours, où il n'y auroit point de *ſens commun*, & qu'*il ne laiſseroit pas de meriter encore le nom de Piece d'éloquence*, & *même un nom plus honorable*? N'en eſt-ce pas ainſi d'un homme, qui ſe donne pour le Réformateur de la Poëſie, qui preſente *un Eſſai de Poëtique*, & débute par ſe déclarer con-

tre *l'unité de deſſein* ? Ou qui, après avoir hazardé ce début avec quelque ſorte de crainte, ſe met à prouver avec une force admirable, qu'en ſe diſpenſant de cette regle, on ne fera que fortifier ou embellir l'Ouvrage, & faire un chef-d'œuvre plus parfait ? Enfin qui, avant que d'avoir travaillé, oſe déja demander, pour ſon Ouvrage encore à naître, *un nom plus honorable que celui qu'on donne aux Ouvrages les plus reguliers ?* Ne pourroit-on pas comparer cette demande à celle de ce Dolon, dont j'ai parlé, qui demande à Hector les armes d'Achille, pour récompenſe d'une entrepriſe, où il étoit impoſſible qu'il réuſſît, de la maniere qu'il s'y prenoit ?

Non, Monſieur, (ne vous y trompez pas,) la prétenduë moderation, que vôtre *peut-être* jette dans vôtre propoſition, ne ſe trouve pas dans la preuve que vous en donnez, & qui ne vaut pas mieux ; elle ne ſe trouve pas non plus dans la demande que vous faites, qu'*on trouve à vôtre Poëme, un nom plus honorable, ſi on lui refuſe celui de Poëme Epique.*

Mais quand cette retenuë ſe trouveroit par tout, vous n'en ſeriez pas plus excuſable. Pourquoi ? C'eſt que *a* ce qui nous excuſe n'eſt pas une timidité que nous marquons en faiſant mal ; mais c'eſt une timidité qui previent nôtre entrepriſe, & nous fait aprehender de mal faire ; & qui, pour nous garentir des lourdes fautes & du blâme qu'elles attirent, nous fait apporter toute l'étude, toute l'application, tout le travail convenable. Qu'un Avocat ne s'imagine donc pas être fort retenu, & fort modeſte, parce qu'il tremble lorſqu'il parle ; s'il n'a l'eſprit, l'étude, les lumieres, tout les talens neceſſaires pour parler, ſa prétenduë timidité, ou ſa retenuë n'empêche pas qu'il ne ſoit blâmable, ur ne rien dire de pis, parce qu'il ſe mêle d'une choſe à laquelle il n'eſt point propre.

Cette morale, Monſieur, eſt un peu differente de ces lieux communs, froids comme glace, que vous forgez à meſure que vous en avez beſoin,

a Non enim pudendo, ſed non faciendo id quod non decet, impudentiæ nomen effugere debemus. *Cic. de Orat.*

à peu près comme Ptolomée forge ces Cercles, nommez *excentriques*, pour étaïer un ſyſtême mal conçû, & qui ne peut ſe ſoûtenir. Mais en voilà aſſez à preſent, pour montrer de quoi vous êtes capable en matiere de principes. Voïons maintenant ſur un très-petit Diſcours d'Homere, ce que vous ſçavez faire en matiere de Critique.

DISCOURS DE DIOMEDE A AGAMEMNON,

Censuré par M. De la Motte.

J'Entreprens ici d'examiner avec M. De la Motte un petit Discours d'Homere. La partie est des plus belles & des plus triomphantes pour lui, par plusieurs raisons. Premierement, c'est un fait de Critique. Cet art est son fort, c'est sur quoi actuellement il écrit, & nous donne des Reflexions. Il l'entend, sans doute, du moins aussi-bien que la Poëtique. En second lieu, c'est un des endroits sur lesquels il est aux mains avec Madame Dacier; & il y va d'une maniere à faire croire, que quand même ce pauvre petit Discours seroit couvert du grand bouclier d'Ajax, ou des armes d'Achile, rien ne seroit encore capable de le sauver des

coups redoutables de ſa Critique. Je m'engage neanmoins dans ce combat. Quelle en ſera enfin l'iſſuë ? Je m'attends qu'on reconnoîtra en cette occaſion, que M. De la Motte agit avec autant de bravoure contre Homere, que Turnus dans Virgile, lorſqu'il ſe bat contre le fantôme d'Enée. Pour établir ce que je dis, obſervons que le Diſcours en queſtion, eſt au neuviéme Livre de l'Iliade : C'eſt la réponſe de Diomede à Agamemnon, ſur la propoſition que fait ce Prince de lever le ſiege. Quelle eſt la Critique de M. De la Motte, ſur cet endroit ? En premier lieu, il deſapprouve, que le Diſcours d'Agamemnon, ſoit ici le même que celui qu'il a déja fait au ſecond Livre ; parce qu'au ſecond Livre, ce n'étoit que par feinte qu'il propoſoit de lever le ſiege : au lieu qu'au neuviéme Livre, il le propoſe ſerieuſement. *Se peut-il*, dit le Critique, *ſe peut-il, que deux Diſcours dont le but étoit ſi oppoſé, fuſſent ſi préciſément les mêmes!* En ſecond lieu, il deſapprouve la réponſe de Diomede. Voici comment : *Agamemnon*, dit M. De la Motte,

deſeſperé de la déroute & du découragement des Soldats, propoſe aux Chefs d'abandonner le ſiege. Diomede traite Agamemnon de lâche avec le dernier mépris; lui dit qu'il eſt le maître de partir quand il voudra, que tout le Camp même peut le ſuivre; mais que pour lui il demeurera ſeul avec Sthenelus, bien aſſuré du ſuccès. C'eſt ainſi que le Critique prétend nous mettre bien au fait. Il ajoûte que *le Sage Neſtor applaudit ſans reſtriction à tout ce Diſcours; & qu'ainſi, Homere n'en condamne ni l'inſolence ni la vanité, comme la bonne morale le demandoit.*

N'ai-je pas, Monſieur, rapporté fidellement vôtre Critique? Faites donc, je vous prie, attention à ma réponſe.

Les deux Diſcours d'Agamemnon *ne ſont point ſi préciſément les mêmes,* comme vous le dites, qu'il n'y ait de l'un à l'autre une diference de dix-neuf vers: le premier en a trente-un, le ſecond n'en a que douze; ce qui ſeul montre évidemment, que quand vous parlez ſi fort de *juſteſſe*, *d'exactitude*, de *préciſion*, vous ne dites

pas à point nommé, toûjours auſſi préciſément vrai que vous voulez le faire croire. Je veux neanmoins en uſer liberalement avec vous : & puiſque les douze premiers vers de l'un ſont préciſément les douze qui compoſent l'autre, je vous accorde, ſur cette ſeule raiſon, qu'*ils ſont préciſément les mêmes*. Il faut, je crois, que vous conveniez que je ſuis d'aſſez bonne compoſition : d'autant plus que je veux faire davantage en vôtre faveur.

Car, au lieu que le premier Diſcours n'eſt qu'une feinte, vous prétendez que le ſecond eſt très-ſerieux. Madame Dacier vous le conteſte ; & ſur cela, bien des cris peut-être de part & d'autre. Mais quel eſt mon ſentiment ? Je trouve, Monſieur, qu'une Dame a toûjours raiſon de défendre les dehors, parce que le corps de la place en eſt plus en ſûreté : Il n'en eſt pas de même d'un homme. Je vois dans Homere & dans Virgile, des guerriers qui ouvrent les portes de leurs Villes, & défient l'ennemi. Je les imite en quelque ſorte ; je vous abandonne le glacis

& le foſſé, de la meilleure grace du monde, & vous attends ſur le rempart. Je ſuppoſe avec vous, pour vous plaire, que ce Diſcours eſt fort ſerieux. Qu'y trouvez-vous à redire ? Eſt-ce une répétition odieuſe qui choque vôtre delicateſſe ? Eh bien ! Cela dit, ou qu'au temps d'Homere les répétitions étoient au goût du ſiecle; ou que ce Poëte eſt allé même contre le goût, & que les Ecrivains d'aujourd'hui redreſſez par vos avis, dont ils avoient grand beſoin ſur cela, s'accommoderont au goût du nôtre. Voilà tout le mal & tout le remede. On en peut dire autant de tous les défauts d'Homere. Ce n'eſt pas cela, direz-vous. Quoi donc ? Je demande: *S'il ſe peut, que deux diſcours dont le but étoit ſi oppoſé, fuſſent ſi préciſément les mêmes ?* Oüi, Monſieur. Et qui en doute ? Car quand je dis à un homme : je vais là, & ce, dans l'intention de lui faire croire que j'ai envie d'y aller, quoique je n'y penſe pas; il faut que je le lui diſe, comme ſi j'en avois envie : Et lorſque je le lui dis enſuite, parce qu'effectivement je le veux, je n'ay point d'au-

tre expreſſion à emploïer, puiſque j'ai d'abord pris celle qui convient à un homme qui parle ſincerement. Où eſt ſur ce point la difficulté ? Je n'en vois pas l'ombre, & je ne ſçai à quoi vous penſez, Monſieur, pour ne pas voir la foibleſſe de vos remarques, ou de vos objections. Jugez donc vous-même, ſi vous écoutez vôtre raiſon.

Je dis plus, il n'y a dans le Diſcours de Diomede, ni ombre de *vanité*, ni ombre d'*inſolence*. Car : Où ſeroit la *vanité* ? Ce Capitaine dit, qu'*il demeurera tout ſeul avec Sthenelus, bien aſſuré du ſuccès* ? Il eſt vrai. Mais qu'ajoûte-t-il ? *Parce que Dieu eſt avec nous*. Si ma réponſe n'eſt accablante en cette occaſion, je ne conçois point qu'il y en puiſſe avoir de telles. Je la vante, parce que ce c'eſt pas moi qui en fais la force : c'eſt un demi vers qu'il n'y a qu'à lire, & que M. De la Motte n'a pas lû, quoique cela fût plus faeile que de compter douze vers d'un côté & trente-un de l'autre ; & plus encore, que de faire un Commentaire.

Nous

Nous ſommes venus avec Dieu, « dit le brave Diomede, & ſur ce « fondement, je demeurerai tout « ſeul avec Sthenelus, bien aſſuré du « ſuccès, quand même tous les au- « tres s'en iroient. «

Les paroles que je rapporte, ſont dans toutes les Traductions, auſſi-bien que dans le Grec. Elles ſont dans celle de Madame Dacier, comme dans les autres : C'eſt donc, Monſieur, ou une étrange diſſimulation, ſi vous les avez vûës; ou une étrange inadvertance, ſi vous n'y avez point fait d'attention; ou une étrange morale, ſi vous trouvez de la vanité dans un homme qui a du courage, parce qu'il ſe fonde ſur la protection de Dieu.

En cet endroit, Homere a mis *Dieu* au ſingulier; en ſorte que ſon expreſſion ſe trouve, par hazard, auſſi conforme à la vraie Religion, que ſa penſée. En qui ſe confioit Jonathas, quand il alla attaquer le Camp des Philiſtins, lui ſeul avec ſon Ecuïer ? En qui ſe confioit David, quand abandonné de tous, il ne craint ni les aſſauts ni les Ar-

mées ? Qu'on les accuſe de temerité, ſi Diomede eſt coupable de fanfaronade. Et que ſerviroit à Homere, d'avoir toûjours parlé ſans allegorie, ou ſans énigme ; puiſque les endroits les plus ſimples & les plus frappans de ſon Poëme, ne ſont pas à couvert de la Critique de M. De la Motte ? Qu'on ſe fie après cela à cet Auteur ; qu'on croïe qu'il examine ce qu'il dit ; qu'il écoute la raiſon ; qu'il n'a ſécoüé le joug des autoritez, que pour ſuivre les lumieres les plus pures du bon ſens ; ou du moins, qu'il apporte quelqu'attention raiſonnable pour juger deschoſes!

C'eſt peu néanmoins, c'eſt peu que les Traductions, tant Françoiſes que Latines lui aïent preſenté la penſée entiere, & qu'il n'en ait pris qu'une partie ; c'eſt peu qu'il ait juſtement omis celle qui brille comme un éclair & frappe comme un tonnerre. On pourroit, dire ſans doute, qu'il n'y a gueres de faute, ni plus énorme, ni plus humiliante pour un Réformateur du genre humain ; & c'eſt une verité, dont on ne peut diſconvenir. Cependant je compterois cet-

te faute pour rien, ſi M. De la Motte pouvoit répondre avec quelque apparence de verité : qu'après tout, c'eſt un demi vers, qui s'eſt dérobé à ſa vûë. Mais c'eſt ce qu'il ne ſçauroit alleguer : Car le demi vers qu'il a laiſſé, ne lui a pas été inconnu ; il y a pris garde ; il l'a lû ; il l'a ruminé en lui-même ; il l'a mis, tant bien que mal, en un vers François dans ſon Iliade, quand il a traduit le Diſcours de Diomede ; & il l'a enſuite omis dans ſa Proſe, lorſqu'il a rapporté le même Diſcours, pour l'accuſer de vanité. Peut-on imaginer au monde quelque choſe de plus ſurprenant dans un Critique !

Le voici, ce demi vers, mis en François dans ſon Iliade :

Seul avec Sthenelus, je demeure en ces lieux,
Où nous juſtifierons les promeſſes des Dieux. Liv. VI. pag. 93.

Il ne rend point la penſée d'Homere : *Nous continuërons la guerre Sthenelus & moi, juſqu'à ce que nous ſoïons maîtres d'Ilion, parce que nous ſommes venus avec Dieu.* Non, il ne

la rend pas ; & néanmoins on peut l'excuſer, parce qu'enfin il preſente quelque choſe qui paroît en approcher ; mais dans ſa Proſe, il n'y en a pas le moindre veſtige. Seroit-ce qu'il eût voulu faire croire que c'eſt dans ſon Iliade, une de ces beautez qu'il a prêtées à Homere pour le corriger, ou pour l'embellir ? Je n'ai garde de lui imputer ce deſſein. Mais d'un autre côté, que ſignifie cette omiſſion ? Sinon, qu'un Cenſeur qui veut nous donner les idées du beau & les fixer, non ſeulement eſt lui-même d'une inſenſibilité parfaite pour le beau, mais qu'il a de plus un talent merveilleux pour le gâter : Car ſûrement rien n'eſt plus beau que cette penſée : *Je viendrai ſeul à bout de tout, parce que Dieu eſt avec moi.* Que fait M. De la Motte ? Il la met en vers, ſans en appercevoir la beauté, autrement il n'en auroit pas omis dans ſa Proſe ce qui en fait toute la force. Le voila donc inſenſible. Et dès qu'il omet cette partie dans ſa Proſe, il réüſſit parfaitement à faire d'une très-belle penſée une vraie fanfaronade. Il a donc le talent

de la gâter. Prétend-il après cela être encore, non ſeulement juge competent d'Homere, mais le Réformateur du goût ?

On croit voir tout le merite de ſa faute, & on ne le voit pas encore : il faut l'entendre parler, & voir le relief qu'il ſe donne en faiſant le Procès à Homere. J'*ai crû*, dit-il en un endroit, *que le vrai merite étoit de reconnoître les défauts par tout où ils ſont.* Mais croïez-vous, peut-on lui dire, que le vrai merite ſoit auſſi de trouver les défauts où ils ne ſont pas ? Croïez-vous qu'il conſiſte à ne pas ſentir les beautez les plus palpables, ou bien même à les gâter ? *Le plus grand nombre*, dit-il ailleurs, *ſur tout dans nôtre ſiecle, a décidé ſuperficiellement du merite des Ouvrages d'Homere.* Mais, lui dira-t-on, pour accuſer ainſi nôtre ſiecle, de n'avoir jugé de ce Poëte que *ſurperficiellement*, vous paroît-il que vous aïez vous-même mieux approfondi les matieres, que ceux qui en ont parlé avant vous ? Et, capable des fautes que nous voïons, vous convient-il de parler comme vous faites ? *On a dé-*

cidé d'Homere, continuë-t-il, *ſur des beautez ou des défauts, que d'ingenieux Ecrivains s'éforçoient tour à tour d'y faire appercevoir.* Mais, puis-je lui repliquer, croit-on que nous aïons fait, vous & moi, de grands efforts, ou que nous ſoïons l'un & l'autre, deux *Ecrivans fort ingenieux:* Moi, pour avoir lû un demi vers & en avoir ſenti l'effet : Vous, pour l'avoir mis en un vers François, ſans en voir la force, & pour l'avoir enſuite oublié, quand vous avez rapporté la même penſée en Proſe ? Il y a mille choſes de ſes Ouvrages, qu'on peut ainſi lui oppoſer, pour faire voir de quel air & avec quel ſuccès ce Cenſeur, qui nous rappelle toûjours à la raiſon, la manie lui-même en toute rencontre. Pour moi, j'eſpere tellement qu'il ouvrira enfin les yeux en cette occaſion, que je m'en rapporte encore ici à ſon jugement ſur la bonté de ſa Critique. Voïons l'accuſation d'*inſolence*.

Cette accuſation d'*inſolence*, contre le Diſcours de Diomede n'a pas plus de fondement, que l'accuſation de *vanité*. Elle reſſemble au re

oit que nous feroit un Voïageur, qui n'auroit pas plus d'esprit qu'il ne faut, & qui, nouvellement arrivé d'un païs lointain, comme M. De la motte arrive de la lecture d'Homere, raconteroit avec une émotion convenable à l'atrocité du fait, qu'il a vû dans ce païs-là, un homme, un sujet, lequel a enfoncé le coûteau dans la gorge de son Souverain & a répandu son sang. Dabord, comme de raison, on s'en étonne, on en fremit ; cependant par des nouvelles certaines qu'on en reçoit, c'est un Chirurgien du Prince qui l'a saigné à la jugulaire, & l'a sauvé d'une maladie qui l'étouffoit. On rit de la simplicité du Voïageur & de son zele pour la bonne morale : Telle sera l'issuë de l'accusation d'*insolence*, si on se donne la peine de me suivre : Je ne dirai rien qui ne soit dans le caractere de tout ce que j'ai dit jusqu'ici.

C'est une verité certaine qu'Agamemnon, au second livre de l'Iliade, a une volonté positive de continuer le siege jusqu'à la prise de la place. La feinte même qu'il fait, de vou-

loir ſe retirer, en eſt une preuve; parce que ſa feinte ſe manifeſte, & ſa volonté poſitive eſt non ſeulement reconnuë, mais generalement approuvée.

Six jours ſe paſſent; & quoiqu'on ait encore cette volonté toute preſente, néanmoins la déroute & le découragement des Soldats le conſterne. *Levons le ſiege*, dit-il, *& retirons-nous.* Je prens ſa propoſition au ſerieux, comme j'ai dit, ne fût-ce que pour faire plaiſir au Critique qui la veut prendre ainſi. Mais je dis deux choſes; l'une, que cette propoſition n'eſt point un ordre, puiſque c'eſt une matiere de délibération; l'autre, que cette propoſition n'eſt point à ſuivre, eu égard à tout ce que les Grecs avoient fait juſques-là, pour venger l'enlevement d'Helene, comme il eſt expliqué au ſecond livre: car tout ce qu'on a dit à ce ſujet, doit revenir ici dans l'eſprit. Il n'eſt donc queſtion que de guerir la conſternation d'Agamemnon, (cauſe unique de la reſolution qu'il veut faire prendre), & de relever ſon courage. Ce ſont là

deux paſſions, l'une qu'il faut détruire, & l'autre qu'il faut exciter. M. De la Motte connoît-il le cœur de l'homme ? Qu'il nous apprenne l'art de s'y prendre, tant pour l'un que pour l'autre, & nous l'écouterons ? S'il ne le connoît pas : Voici ce qu'en diſent les Maîtres.

L'art de faire revivre *le courage d'Agamemnon*, c'eſt de montrer une grande réſolution ; mais il faut que cette réſolution ſoit bien fondée : Celle de Diomede eſt très-grande ; elle l'eſt à un tel point, qu'elle paroît une vraie fanfaronade aux yeux de M. De la Motte : Mais elle eſt très-bien fondée, puiſqu'elle prend Dieu pour ſon appui. Ce mot ſeul rappelle, à qui veut être attentif, le ſouvenir de tout ce qui a été dit de beau ſur cet article dans le ſecond livre ; en ſorte que M. De la Motte, qui admire la préciſion du recit d'Antiloque ; quand il dit à Achile, *Patrocle eſt mort*, devoit auſſi admirer la préciſion de cette concluſion : *parce que nous ſommes venus avec Dieu* ; ou, ce qui eſt la même choſe : *parce que nous avons Dieu pour*

mons. Mais il a paſſé par deſſus ce demi vers, & n'a eu des yeux que pour voir les douze vers qu'Agamemnon à répetez.

A l'égard de *la Conſternation* de ce Prince, qu'il faut détruire ou calmer; quel en eſt le remede ? C'eſt un reproche, & des plus forts, & des plus vifs, qui ne peut non plus paſſer pour inſolence, que le coup de lancette pour un attentât; parce que l'un & l'autre ſont la gueriſon du Prince : que l'un lui ſauve la vie, & l'autre l'honneur. Ce que je dis peut paroître paradoxe à des gens qui ne ſont pas aſſez inſtruits; mais il n'en eſt pas moins vrai, & j'eſpere qu'il ſera palpable, quand je l'aurai démontré.

Il ne faut pour cela que deux principes : L'un, *qu'il y a des maladies aiguës, qui demandent un prompt remede, & un remede qui peut paroître cruel :* il faut couper ou brûler. L'autre, *que tout reproche, pour être dur & animé, ſoit d'égal à égal, ſoit d'inferieur à ſuperieur, n'eſt point toûjours une inſulte ou une inſolence;* mais quelquefois un ſervice d'obligation & très-prudent. Par où diſ-

tingue-t-on deux choſes ſi differentes ? Par la nature du mal ; par la cauſe qui a produit le remede ; par la fin qu'on s'y propoſe ; par la maniere dont on l'applique, & par les autres circonſtances. Le reproche procede-t-il d'un deſir d'offenſer ? C'eſt une offenſe. Il en eſt de même s'il eſt, ou hors de lieu, ou à contre-temps. Que s'il procede d'un vrai zele & d'un déſir ſincere de guerir ou de ſauver une perſonne ; s'il eſt fait à propos, dans un mal preſſant & conſiderable ; s'il y a des circonſtances particulieres qui l'autoriſent : C'eſt un ſervice qui merite récompenſe.

Voila le cas de Diomede. Il dit à Agamemnon ce qu'il faut. Il n'y avoit qu'un reproche extrememement vif, qui pût guerir ſa conſternation. Il le lui dit de la maniere qu'il le faut, en gardant tous *les ménagemens imaginables* ; & ce ſont des ménagemens que M. De la Morte n'a pas rapportez. Telle eſt ſon habileté dans la Critique, ſur laquelle il nous donne des Reflexions. Sont-ils échappez à ſes yeux, *ces ménagemens ?*

Il n'eſt pas poſſible. Qu'il nous diſe donc lui-même, pourquoi il les a ſupprimez : Il s'eſt obligé à nous inſtruire. Qu'il le faſſe ?

Tout eſt perdu, dit Agamemnon, *nos troupes ſont déconcertées : levons le ſiege.* C'eſt ainſi que je reduits ſon Diſcours pour abréger. *Sur cela*, dit Homere, *il regne un long & profond ſilence dans l'aſſemblée.* Qu'on cherche la raiſon de ce ſilence, on la verra aiſément. Perſonne ne contredit, parce que la conſternation eſt grande, & que d'ailleurs on a quelque peine à contredire le Roi : mais, avec cela, perſonne n'approuve la propoſition : Elle n'étoit point recevable ſelon les regles de l'honneur. C'eſt un General qui ſe laiſſe abattre, il s'agit de le relever ; & pour le faire, les autres ſe ſouviennent encore de la declaration faite il y a ſix jours, qu'*on veut prendre la Ville.* Il faut que le ſilence finiſſe, & les Anciens ne diſant mot, un plus jeune prend la parole. Voilà d'abord ſa diſcretion : Il ne ſe preſſe pas de parler. Voïons ſon Diſcours & ſa prétenduë inſolence.

Fils d'Atrée, dit-il, je m'oppose « pour la premiere fois à vôtre dessein. « Vôtre proposition n'est point sage, « permettez-moi de vous le dire avec « cette liberté qui doit regner dans les « assemblées, & ne vous en offensez « point. «

On voit dans ces paroles des ménagemens que M. De la Motte n'a pas eu soin de remarquer, quoiqu'ils soient conçûs en peu de mots. Quand on les considere, conçoit-on que Diomede pût mieux garder les bienseances ? Avant que d'aller plus loin, observons, que deux jours devant, Agamemnon avoit fait à Diomede des reproches ou de lenteur, ou de lâcheté. C'est une constance qui autorise ce Capitaine dans ce qu'il va dire, & qui fait même qu'il est le plus propre à le dire. Ecoutons-le.

Vous m'avez reproché depuis « peu, continuë-t-il, que je manquois de courage ; & les Grecs, « qui en sont témoins, sçavent bien « si je merite un tel reproche. Mais « sûrement vous n'avez pas reçû du « Ciel, toutes les qualitez qu'il se- «

» roit à ſouhaitter que vous euſſiez.
» Vous avez l'autorité, l'élevation,
» la gloire, l'art de gouverner; mais
» vous manquez vous-même de fer-
» meté & de réſolution : qualité bien
» plus importante, que l'autre.

Voilà ce que M. De la Motte, appelle *traiter Agamemnon de lâche, avec le dernier mépris.* Et outre la circonſtance que j'ai obſervée, qui autoriſe Diomede à dire ce qu'il dit: outre ces *ménagemens*, que nous avons vûs d'abord, & dont M. De la Motte ne parle pas; outre tout cela, dis-je, on voit ici que ce reproche eſt encore aſſaiſonné de loüanges, pour ne pas laiſſer le moindre ſoupçon, que ce ſoit une inſulte: & c'eſt un nouveau *ménagement* que M. De la Motte n'a pas jugé à propos d'obſerver, pour en avertir le Public. Son accuſation reſſemble donc à celle d'un homme, qui s'aviſeroit de dire, *que Virgile reproche aux Romains avec un extrême mépris, & même avec inſolence, que ce ſont des ignorans qui ne ſçavent ni la ſculpture, ni l'éloquence, ni l'aſtronomie.* Il eſt vrai que Virgile donne à entendre, que les Ro-

mains ne ſçavent point les beaux arts, comme les Grecs ; mais il traite la choſe avec tant d'adreſſe, (parce qu'il donne aux Romains la valeur & l'art de gouverner les hommes, comme leur tenant lieu de tous les arts, & de toutes les ſciences,) que de ce qui ſeroit une *inſulte*, ſi cela étoit autrement tourné, il fait la loüange la plus ſublime & la plus glorieuſe, & les vers les plus magnifiques, que l'on puiſſe jamais lire. C'eſt ainſi que M. De la Motte entend les myſteres de l'éloquence. N'eſt-il pas vrai, Monſieur, puis-je lui dire, que vous les entendez mieux, que ceux de la Poëtique ? Jugez-vous vous-même, & cependant nous ache-

* Excudent alii ſpirantia mollius æra ;
Credo equidem, vivos ducent de marmore vultus:
Orabunt cauſas meliûs, cœlique meatus
Deſcribent radio, & ſurgentia ſidera dicent.
Tu regere imperio populos, Romane, memento ;
(Hæ tibi erunt artes) paciſque imponere morem :
Parcere ſubjectis, & debellare ſuperbos.

Æneid. 6. v. 847.

verons d'écouter le Diſcours de Diomede.

» Quoi, vous nous croïez aſſez lâ-
» ches, dit-il, pour ſuivre ce que
» vous propoſez! Partez, ſi vous le
» jugez à propos, le chemin vous eſt
» ouvert: Tous vos Vaiſſeaux ſont
» les plus voiſins de la mer, lancez-
» les à l'eau. A l'égard des autres
» troupes, elles demeureront ſûre-
» ment, juſqu'à ce que la Ville ſoit
» priſe. Que ſi elles veulent vous
» ſuivre; qu'elles le faſſent, nous
» demeurerons Sthenelus & Moi, &
» nous prendrons infailliblement la
» Place, parce que Dieu eſt avec
» nous.

Voilà la prétenduë *inſolence*, la prétenduë *vanité* de Diomede. C'eſt le diſcours le plus ſenſé, le plus circonſpect, le plus judicieux, le ſeul à faire en cette occaſion. La juſtification du Diſcours eſt la juſtification du ſage Neſtor, qui l'applaudit ſans reſtriction; c'eſt auſſi la juſtification d'Homere, qui ne la condamne point; mais c'eſt auſſi la condamnation démonſtrative de nôtre Critique. Où en eſt-il, après ce que l'on

vient

vient de voir ? Qu'il en juge lui-même. La moindre chose qu'on en puisse dire, c'est qu'il succombe sous l'éloquence de Diomede, comme le fameux Dolon succombe sous ses traits dans l'Iliade.

Je pourrois ici l'accabler encore d'une foule de témoins, qui instruits, & des mouvements du cœur humain, & de la nature des reproches, aussi-bien que des insultes, ont fait ces observations dans des recüeils de preceptes, & les ont reduites en pratiques dans des Discours d'éloquence; mais si je le faisois, j'oublirois moi-même la maladie de M. De la Motte : Il hait les autoritez ; ce seroit l'irriter de plus en plus, que de lui en fournir. Que faudroit-il pour guerir son mal ? Le dirai-je ? Un autre Diomede, qui par de justes reproches, assaisonnez des loüanges qu'il merite, pût le faire changer de sentiment. Le malheur est, qu'il prétend qu'on lui montre toutes ses fautes, si on veut qu'il se croïe vaincu ; & qu'il est impossible de le faire, de sorte qu'on peut le regarder comme incurable.

Quoiqu'il en soit, puisque les au-

toritez, qui devroient même commencer à le guerir, ne feroient qu'aigrir ſon mal ; laiſſons, ſur ce que j'ai dit, les Réflexions de S. Auguſtin, celles de Démétrius, d'Hermogêne, de Longin, de Balzac. Tous les Anciens Rheteurs, ſelon le Critique judicieux, ne valent pas plus que ceux d'aujourd'hui ; & ils n'ont tous tant qu'ils ſont, pas plus de raiſon ou de ſens commun, que le Diſcours de Diomede. A tout cela ajoûtons deux choſes. L'une, que toutes ces autoritez nous meneroient trop loin. L'autre, que ſelon M. De la Motte, il n'y a rien tel, pour trouver bien des fautes dans Homere, que de ne conſulter perſonne ; mais de s'en fier chacun *à ſon bon ſens naturel*, comme il a fait : c'eſt à quoi il exhorte Madame Dacier, l'aſſurant que par ce moïen, elle *en découvrira plus que lui*. C'eſt beaucoup dire, puiſque M. De la Motte a un art ſi merveilleux pour les multiplier ! Je doute que Madame Dacier pût l'atteindre, loin de le ſurpaſſer. Je croi même qu'elle ſe perſuadera de plus en plus, que les bons

Commentaires ſont d'un grand ſecours à ceux qui veulent bien les lire.

Mais, puiſque je ne veux point rapporter des autoritez à M. De la Motte, que lui dirai-je de plus? Je le prie de conſiderer deux choſes: L'une generale, qui eſt, qu'il ne faut juger des Diſcours que par les circonſtances, à quoi il ne paroît guere penſer, lorſqu'il cenſure ceux d'Homere. L'autre particuliere, qui eſt, que Diomede n'eſt point ici au combat, où il ne doive qu'obéir, & réprimer même ceux qui repliquent au General; [a] il eſt au Conſeil; il eſt Roy, comme Agamemnon; il a une entiere liberté de parler, il eſt guerrier; & un guerrier n'eſt pas, comme un Orateur, fade & doucereux, ſur tout dans un Conſeil de Guerre, & dans une occaſion qui demande un prompt remede.

Que dis-je! Il ne le feroit pas même dans un Diſcours Academique. On en a vû un bel exemple en la perſonne de M. le Maréchal de Villars, lorſqu'il fut reçû de l'Acade-

[a] Liv. IV. v. 416.

mie. Il parut guerrier au milieu du Louvre, & dans ſa Harangue. Quelques petits eſprits, dit-on, demandoient où étoient les brillants. Les gens ſenſez y admirerent les bienſéances religieuſement obſervées. C'étoit tout dire : la bien-ſéance dans le diſcours, fait le caractere de l'Orateur. Quel plaiſir eût-ce été d'entendre cet Orateur, à la guerre, dans le Conſeil, en un mal auſſi preſſant que celui des Grecs, lorſque Diomede leur parle ? Ouï, dans une pareille occaſion, ſi elle fut arrivée à quelque vigoureuſe ſortie, au ſiege, par exemple, de Philiſbourg, à la veille de prendre la place ; un Maréchal de Villars, un Vendôme en auroit dit autant à un Fils de France ; en gardant, comme Diomede, les ménagemens convenables ; & le Prince, ſans doute, lui en auroit ſçû bon gré. Eſt-ce que les Princes ſont ennemis d'eux-mêmes ? Eſt-ce qu'ils ne ſouffrent point qu'on leur faſſe des operations douloureuſes ? J'aimerois autant que nôtre Critique entreprît de blâmer, le grand

« Caput eſt artis ut deceat. *Cic.*

Corneille, lorſque, dans le Cid, il fait dire à une Fille de Roy, par ſa Confidente:

Une grande Princeſſe à ce point s'oublier,
Que d'admettre en ſon cœur un ſimple Cavalier.
Eh! que diroit le Roy? Que diroit la Caſtille?
Vous ſouvient-il encor de qui vous êtes Fille?

Que M. De la Motte paroît peu entendre la morale, les paſſions, l'art de les manier, les bien-ſéances, la Critique, l'Eloquence, auſſi-bien que la Poëtique! Et néanmoins il reproche à Homere, l'ignorance des arts.

Apportons un nouveau jour, par un trait de nôtre Hiſtoire. On ſçait ce qui penſa arriver à François Premier, à l'égard de la Reine Marie d'Angleterre, femme de Louïs Douze. François Premier n'étoit encore que Duc de Valois, ſelon Mezerai, ou Comte d'Angoulême, ſelon Varillas. Qui l'empêcha de faire une faute qui lui alloit coûter un Roïau-

me ? Varillas en donne la gloire au Protonotaire Duprat, ſans caracteriſer le Diſcours qu'il tint à ce Prince. Mezerai l'attribuë aux remontrances d'Aſtur Gouffier Boiſi, *qui lui fit*, dit-il, *prendre garde qu'il joüoit à ſe faire un Maître*. Le mot de *remontrance*, le Diſcours même, dont on rapporte une partie, font entrevoir quelque reproche aſſez vif, tel que le cas le requeroit. Mais Brantome, qui donne la remontrance à un Gentilhomme de ſa Province, nommé Grignaux, rapporte en quels termes il la fit, très-convenables à la matiere & au caractere de l'Orateur, moins moderé que Diomede. *Il remontra*, dit-il, *à mondit ſieur d'Angoulême la faute qu'il alloit faire, & lui dit en le courouçant*, (remarquez en le courouçant,) *comment, Paque Dieu; (car tel eſtoit ſon jurement,) que voulez-vous faire? Ne voïez-vous pas que cette femme, qui eſt fine & cauteleuſe.... Elle eſt jeune.... Paque Dieu, &c.* Voila comme parle la nature, & la raiſon même, au jurement près : Et c'eſt ſur ce principe qu'effectivement, un

General d'armée dit un jour à ſon Maître : *Mon Prince, il ne vous convient d'avoir peur, que quand vous me verrez trembler* : & le Prince ne s'en offenſa aucunement.

Pourquoi n'ai-je pas ici le loiſir de traiter, & la nature, & l'obligation du reproche, tant par rapport à la Religion, que par rapport aux affaires Civiles ! J'apporterois de beaux preceptes & de beaux exemples.

Le peu que j'ai dit ſuffit pour donner lieu à M. De la Motte, de ſe juger lui-même. C'eſt à lui de voir s'il eſt aſſez bon Philoſophe moral, pour juger des actions humaines ; s'il eſt aſſez habile, pour bien connoître les paſſions, ou les maladies de l'ame, leurs remedes & la maniere de les appliquer ; & même s'il eſt aſſez inſtruit de la nature de l'éloquence, ſoit pour en donner des regles, ſoit pour juger des Diſcours. Il peut examiner en même temps, s'il entend bien la Poëtique ; ſi c'eſt la raiſon qu'il écoute, ou bien les illuſions de ſon eſprit ; s'il a des principes ; s'il ſçait en tirer les conſe-

quences ; enfin, ſi les Démonſtrations de M. Terraſſon, qu'il a vûës, vaudront mieux que les ſiennes. Que ſeroit-ce, ſi un Mathematicien ne penſoit, ou ne raiſonnoit pas mieux ! Et que devons-nous déja penſer de lui, s'il a approuvé les raiſonnemens de nôtre Critique ? Quel plaiſir de voir juſqu'où ira ſon Ouvrage, puiſque M. De la Motte nous annonce [a] qu'il a été timide, en comparaiſon de M. Terraſſon !

Ce qu'on vient de voir au ſujet de M. Terraſſon, eſt tout ce que j'en pouvois dire avant que ſon Ouvrage eut paru, & dans un temps, où je croïois que celui-ci le préviendroit : Mais il paroît le premier, & l'Auteur, comme je vois, y approuve M. De la Motte. Faiſons cas de ſon jugement, & retractons toute nôtre doctrine : Car M. De la Motte ne prenant que la *raiſon* pour guide, M. Terraſſon prend pour guide, [b] *une ſuperiorité de raiſon.* Qui pourroit reſiſter à cette ſource de lumieres ! C'eſt aux flambeaux de *cette raiſon*,

[a] 2. Parr. des Reſl. p. 163.
[b] M. Terraſſon, Pref. p. 3.

qu'il

qu'il trouve [a] que *M. De la Motte a emploïé contre Homere, cette juſteſſe de raiſonnement qui eſt le caractere de nôtre ſiecle, & le ſien propre.*

Après un tel éloge, donné par un ſi bon juge, comment ne pas acquieſcer à tout ce que dit M. De la Motte ? Il ſemble qu'il n'y a aucun moïen de s'en défendre. Cependant il ne faut rien précipiter.

Qui dit, *juſteſſe de raiſonnement*, dit & ſolidité de principes, & *exactitude de conſéquences*. Eſt-ce donc là, ſelon M. Terraſſon même le caractere de M. De la Motte ? Ouï, ſi nous nous en tenons aux paroles que je viens de rapporter ; mais non pas, ſi nous conſiderons la ſuite.

En effet, M. Terraſſon reconnoît, auſſi-bien que le Journal de Trevoux, [b] que M. De la Motte qu'il loüe ſi fort, *n'a pas aſſez connu le caractere du Poëme Epique*. Cela eſt-il bien vrai ? Rien de plus vrai, puiſque M. Terraſſon [c] établit, avec l'Auteur du Journal, contre M. De la Motte,

a M. Terraſſon Pref. p. 46.
b Mois de Mai p. 790.
c Diſſert. Crit. p. 20.

que *l'unité d'action, eſt la propriété fondamentale de ce Poëme.*

Et afin qu'on ne doute pas que ſur ce point capital, *la ſuperiorité de raiſon* ne ſoit diametralement oppoſée *à la raiſon* qu'elle nous vante: Voici comment elle s'en explique plus au long.

» [a] On voit, dit-il, par la regle
» précédente, que je ſuis fort éloigné
» de croire que la vie d'un Heros
» puiſſe être le ſujet d'un Poëme Epi-
» que; car, ce ſujet ne ſuppoſant au-
» cun but certain dans le Heros,
» ſes actions n'auroient point entre
» elles cette liaiſon, qui fait courir
» le Lecteur, comme d'une haleine,
» juſqu'à la concluſion. Nous ne
» prétendons pas interdire aux Poë-
» tes de travailler à ce qu'il leur plai-
» ra, comme on n'a pas défendu à
» Ovide de faire ſes Metamorphoſes.
» Mais en s'écartant de la regle, ils
» feront autre choſe qu'une Epopée;
» & ils auront bien de la peine à
» remplacer par leur eſprit naturel,
» les avantages que leur donneroit la
» regle.

[a] *Diſſert. Critiq. p. 40. & 41.*

Il n'y a perſonne qui ne voïe que M. Terraſſon, dans ce peu de lignes, refute formellement, & les principes, & les raiſonnemens de ſon ami, M. De la Motte, qui non ſeulement admet la pluralité d'action, mais qui croit même y rencontrer des avantages plus grands que dans l'unité. Où eſt donc, dans cet Auteur, *cette juſteſſe de raiſonnemens, qui fait le caractere de nôtre ſiecle & le ſien propre?* Et où eſt celle de M. Terraſſon lui-même, dans le jugement qu'il porte de ſon ami? Quoi! Une *ſuperiorité de raiſon*, approuve une *raiſon* aveugle & erronnée ſur les premiers principes; la traite de *juſteſſe de raiſonnement*; & l'attribuë à nôtre ſiecle, comme un *caractere* glorieux qui le diſtingue! Eſt-ce là penſer? Eſt-ce raiſonner en Géometre, ainſi que M. Terraſſon a dû faire? Ou ſi c'eſt plûtôt (contre ſon intention & à la honte de nôtre ſiecle) fournir deux exemples conſiderables; l'un d'un homme peu circonſpect qui nous preſente des erreurs groſſieres, ſous le titre de *raiſon*; l'autre d'un homme qui garde

encore moins de mesures ; & qui, sous le titre beaucoup moins modeste de *superiorité de raison*, nous donne pour *justesse de raisonnement*, ces mêmes erreurs qu'il est ensuite forcé de refuter.

De quel côté est la raison ? Est-ce du côté des Anciens, qui ont donné la regle avec fondement : ou du côté de M. De la Motte, qui la refutée mal-à-propos ? Et *la superiorité de raison*, de quel côté se tient-elle ? Est-ce du côté des mêmes Anciens, qui les premiers ont donné les regles avec assez de modestie : ou du côté de M. Terrasson, qui, ne les donnant qu'après eux, les donne avec tant d'emphase ; quoique sur le point en question, il ne soit précisément que de niveau avec eux, ou pour mieux dire leur disciple ?

Mais pourquoi ne nomme-t-il pas M. De la Motte en le refutant de la sorte ? Après y avoir bien pensé, je n'en devine que deux raisons. La premiere, qu'il ne se met point en peine qu'on se trompe avec son ami, pourvû qu'avec lui, on se declare contre Homere ; l'erreur mê-

me devenant *justesse de raisonnement*, dans les adversaires de ce Poëte. La seconde, que c'est une énorme contradiction, de refuter le premier principe & les raisonnemens d'un homme à qui on donne si hautement *la justesse de raisonnement* pour caractere: & que M. Terrasson a crû éviter la contradiction, (non seulement en habile Geometre, mais d'une maniere digne de *la raison superieure*,) si en refutant son ami, après lui avoir donné un si grand éloge, il s'abstenoit de le nommer. Il l'évite de la même maniere cette contradiction, lorsqu'il assure [a] *que la Pharsale n'est point un Poëme Epique*, au lieu que son ami avoit assuré que c'en étoit un. Il l'évite de même encore, lorsqu'il témoigne un très-grand mépris [b] pour les Poëmes, où l'unité n'est point gardée, & qu'il les range avec celui qu'Horace appelle *Poëme Cyclique*; au lieu que son ami les a regardez comme des Ouvrages d'un merite superieur à ceux où le Poëte s'assujetit à cette regle.

[a] Dissert. Crit. p. 394.
[b] Ibid, p. 140.

Remarquons ici, que ce ne ſont point ſeulement *les amateurs outrez de l'antiquité*, qui demandent l'unité d'action dans l'Epopée, comme les Auteurs du Journal Litteraire de la Haye, ſemblent le croire. Ce ſont même les ennemis les plus outrez de cette antiquité : C'eſt M. Terraſſon ; c'eſt même M. De la Motte. L'un & l'autre trouvent aujourd'hui, qu'il n'eſt point vrai que cette regle ne ſoit fondée ſur rien, ou ſeulement ſur l'exemple des anciens Poëtes, comme l'a crû d'abord M. De la Motte, & comme le croïent encore d'après lui, à ce qu'il paroît, les Auteurs du Journal Litteraire de la Haye. Ils reconnoiſſent qu'elle eſt fondée ſur des raiſons très-pertinentes, auſquelles on ne doute point que les Auteurs du Journal Litteraire ne ſe rendent enfin, comme M. De la Motte s'y eſt rendu, dans ſes Réflexions ſur la Critique. On l'eſpere d'autant plus, qu'ils écrivent ſans intérêt & ſans paſſion ; & qu'en fait de goût, de Poëſie, d'éloquence, l'erreur ſied moins aux Secretaires du Public,

a Tom. 6. p. 19.

tels que sont tous ceux qui font des Journaux, qu'aux Auteurs particuliers, qui souvent comme des enfans perdus, peuvent être des temeraires. Ils peuvent dans l'ardeur de se signaler, laisser le bon, parce qu'il est ancien; & donner dans le mauvais, parce qu'il a l'air de la nouveauté. Mais les Auteurs publics, munis de bonnes étude, doivent alors s'opposer à leur entreprise, &, comme une digue, empêcher le progrés de l'illusion, sans attendre, ni que ceux qui lui ont d'abord donné cours en reviennent, ni qu'un autre la réfute. Que s'ils ont manqué à le faire, ou que même ils se soient laissé tromper; il ne leur reste d'autre parti à prendre, que celui de se reconnoître; sur tout, quand l'Auteur même de leur erreur s'est reconnu. Pourquoi pense-t-on que M. De la Motte soit revenu de son illusion, ou que M. Terrasson se soit porté à le réfuter? C'est sans doute, que sa doctrine, sur cet article, a soulevé tous les esprits: soulevement qui fait voir, que sans étude, les hommes même du commun, avec un *bon gros sens*, ont mieux

conçû la nature du Poëme Epique, que celui qui s'eſt donné pour leur Maître, & pour le Réformateur du goût ; comme aïant mieux approfondi la matiere que les Anciens.

Je ne dirai rien davantage de M. Terraſſon. Il me ſuffit d'avoir montré comment il s'accorde avec M. De la Motte, ou plûtôt comment l'un & l'autre ſe mocquent de nous; l'un avec ſa prétenduë *raiſon* ; l'autre avec ſa prétenduë *ſuperiorité de raiſon* : Termes faſtueux dont ils ſe ſervent, pour faire recevoir leurs illuſions. Car il ne ſera pas plus difficile de faire voir celles de M. Terraſſon ſur d'autres points, qu'il l'a été pour lui, de montrer ſur celui-ci, celles de M. De la Motte; en nous le donnant neanmoins comme un exemple de *la juſteſſe du raiſonnement qui caracteriſe, & les Auteurs en particulier, & nôtre ſiecle.* Concluons.

Je n'ai pris ici M. De la Motte, que ſur deux points ; ſur *un Principe de Poëtique*, & *ſur un Diſcours d'Homere.* Combien m'ont-ils fourni de choſe ? J'ai encore des matieres pour

bien d'autres Dissertations : Je les lui promets les unes après les autres. J'ai du loisir, cela m'amusera ; ce sera aussi une occupation pour lui, & un divertissement pour le Public. Mais comme je vais faire un voïage, je fais trêve avec lui jusqu'à mon retour : ce sera à peu près vers le jour de l'an. Je brûle d'envie de m'entretenir avec lui sur *l'Imitation* ; à cause qu'il se donne *non pas pour le traducteur*, mais *pour l'imitateur d'Homere*. La matiere me paroît belle ! C'est là, ou ailleurs, que je pourrai le satisfaire, sur ce que j'ai dit au commencement de cette Dissertation : qu'*il regarde les Sçavans comme ses Parties* ; qu'*il maltraite le Public* (quoique sur cela, il doive être assez content de ce que j'en ai dit, dans ma Premiere Dissertation ;) enfin, qu'*il donne sa condamnation formelle pour sa justification*. Il peut s'en fier à ma parole, sans que je lui donne d'autres assurances, puisqu'il peut ici entrevoir que j'ai de quoi le païer.

FIN.

PRIVILEGE DU ROY.

LOUIS par la grace de Dieu, Roy de France & de Navarre : A nos amez & féaux Conseillers Gens tenans nos Cours de Parlement, Maîtres des Requestes Ordinaires de nôtre Hôtel, Grand Conseil, Prevost de Paris, Baillifs, Sénéchaux, leurs Lieutenans Civils, & autres nos Justiciers qu'il appartiendra, SALUT. Notre bien amé LAURENT RONDET Imprimeur & Libraire à Paris, Nous ayant fait supplier de luy accorder nos Lettres de Permission pour l'impression d'un Manuscrit, qui a pour titre *Dissertations sur les Ouvrages de M. De la Motte, par M. **** Nous avons permis & permettons par ces Presentes audit Rondet, d'imprimer ou faire imprimer ledit Livre, en telle forme, marge, caractere, & autant de fois que bon lui semblera, & de le vendre, faire vendre & debiter par tout nôtre Royaume, pendant le temps de cinq années consecutives, à compter du jour de la date desdites Presentes. Faisons défenses à tous Imprimeurs, Libraires & autres Personnes, de quelque qualité & condition qu'elles soient, d'en introduire d'impression étrangere dans aucun lieu de nôtre obéïssance : A la charge que ces Presentes seront enregistrées tout au long sur le Registre de la Communauté des Imprimeurs & Libraires de Paris, & ce dans trois mois de la date d'icelles ; que l'impression dudit Livre sera faite dans nôtre Royaume, & non ailleurs, en bon papier & en beaux caracteres, conformément aux Reglemens de la Librairie ; & qu'avant que de l'exposer en vente il en sera mis deux Exemplaires dans nôtre Bibliotheque publique, un dans celle de nôtre Château du Louvre, & un dans celle de nôtre trés-cher & féal Chevalier Chancelier de France, le Sieur Voysin, Commandeur de nos Ordres : le tout à peine de nullité des Presentes ; du contenu desquelles vous mandons & enjoignons de faire jouïr l'Exposant, ou ses ayans cause pleinement & paisiblement, sans souffrir qu'il leur

soit fait aucun trouble ou empêchement. Voulons qu'à la Copie desdites Presentes, qui sera imprimée au commencement ou à la fin dudit Livre, foy soit ajoûtée comme à l'Original. Commandons au premier nôtre Huissier ou Sergent, de faire pour l'execution d'icelles tous Actes requis & necessaires, sans demander autre Permission, & nonobstant Clameur de Haro, Charte Normande, & Lettres à ce contraires: CAR tel est nôtre plaisir. DONNE' à Paris le huitiéme jour du mois d'Octobre, l'An de Grace mil sept cent quinze, & de nôtre Regne le premier. Signé, Par le Roy, en son Conseil, FOUQUET. Et scelé.

Registré sur le Registre N°. 3. de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris, page 995. N°. 1316. conformément aux Reglemens, & notamment à l'Arrêt du Conseil du 13. Août 1703. Fait à Paris ce 30. Octobre 1715.

Signé, DELAULNE, *Syndic*